

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 9898

Samedi/Dimanche 15-16 Avril 2023

Rien à voir avec les petites peines prononcées en première instance

40 années de réclusion criminelle pour les violeurs de la fillette de Tifelt



Moulay Said El Alaoui : *L'OFI s'est fortement mobilisée dans cette affaire, parce qu'il s'agit d'une question qui interpelle la société tout entière*
Naoufal Bouamri : *Le jugement rendu en appel a corrigé l'erreur d'appréciation des juges en première instance, et ce en veillant à la juste application de la loi*

Colloque du secrétariat régional de l'USFP à Meknès
Le Code de la famille entre le constant et le variable- Contraintes de mise en œuvre



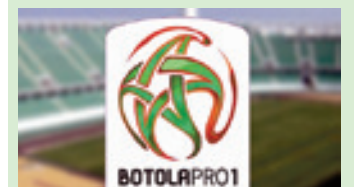
Le secrétariat régional de l'USFP à Meknès organise un colloque placé sous le thème : «Le Code de la famille entre le constant et le variable - Contraintes de mise en œuvre». Cet événement qui aura lieu samedi 15 avril

2023 à partir de 21h30 au conservatoire de Hamriya connaîtra la participation de Hanane Rehab, secrétaire nationale de l'Organisation des femmes itihadies (OFI) et membre du Bureau politique du parti, et de Mohamed Abdelouahab Rafiki (Abou Hafsi), chercheur en études islamiques.

L'ANME réaffirme son attachement à sa position initiale de réforme du secteur, à travers la mise en place d'un dispositif juridique et réglementaire



Nouveau duel à distance entre l'AS FAR et le WAC IRT-OCK à l'affiche de la 23^{ème} journée de la Botola Pro D1



Cybersécurité en Afrique

Le Maroc insiste devant le CPS de l'UA sur la sécurité des infrastructures, systèmes et sur l'intégrité des données

Le Maroc a insisté, jeudi à Addis-Abeba, devant le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur la nécessité pour les pays africains de mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la sécurité de leurs infrastructures, systèmes et l'intégrité de leurs données pour faire face à la menace cyber dans le continent.

L'Ambassadeur Représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, qui intervenait lors d'une réunion du CPS autour de "l'impact de la cybersécurité sur la paix et la sécurité en Afrique", a souligné également la nécessité, pour les pays africains, d'élaborer des législations nationales et des réglementations appropriées, afin de garantir que la confiance soit préservée dans l'environnement numérique, et de veiller à ce que celles-ci permettent une coopération continentale efficace et efficiente.

M. Arrouchi qui a réaffirmé que le Maroc est "convaincu que, grâce à notre engagement commun, nous pourrions relever ces défis et assurer un avenir plus sûr et plus prospère pour l'Afrique", a mis l'accent sur l'importance d'encourager la sensibilisation des civils, des entreprises et des gouvernements aux risques de sécurité du cyberspace et aux meilleures pratiques de sécurité.

Les gouvernements sont aussi appelés à élaborer des plans de protection pour leurs infrastructures critiques et d'investir dans des technologies de sécurité appropriées, a relevé le diplomate marocain, soulignant l'im-



pératif de renforcer les lois sur la cybercriminalité pour couvrir une gamme de cybercrimes, notamment l'usurpation d'identité en ligne, les attaques par déni de service, le phishing, le vol de données et les logiciels malveillants. M. Arrouchi qui conduit la délégation marocaine à cette session a également mis en exergue l'importance de renforcer la collaboration régionale à travers le partage de bonnes pratiques et le renforcement des capacités en matière de cybersécurité, d'investir dans le renforcement des capacités en matière de cybersécurité, d'encourager la sensibilisation des citoyens et des entreprises aux risques liés à la cybersécurité, afin qu'ils puissent mieux se protéger contre les cyberattaques, et de mettre en place des réglementations appropriées pour régir l'utilisation de l'espace cybernétique. Evoquant la situation en Afrique, M. Arrouchi a in-

diqué que le continent africain est, de plus en plus, confronté à des menaces cybernétiques qui peuvent compromettre la paix, la sécurité et le développement, tels que l'espionnage (sous toutes ses formes industriel, politique ou militaire), le sabotage, et la cybercriminalité, ainsi que la désinformation et la manipulation de l'opinion publique via les réseaux sociaux.

En effet, ces cyberattaques peuvent causer des dommages financiers et sécuritaires considérables aux infrastructures critiques, aux institutions gouvernementales et aux entreprises, entraîner des perturbations économiques significatives et alimenter les tensions sociales et ethniques, voire même provoquer des conflits, a noté la délégation marocaine, ajoutant que ces menaces ont été aggravées par le fait que les budgets alloués à la cybersécurité en Afrique restent insuffisants

et par le manque des compétences qualifiées en cybersécurité et l'insuffisance de dispositif de résilience dans les organisations africaines, en plus du manque de réglementation et de contrôle dans certains pays africains.

La délégation marocaine a réitéré lors de cette session la disposition du Maroc à partager son expérience et ses bonnes pratiques avec d'autres pays du continent, notamment en termes de stratégies nationales, de sensibilisation, de formations spécialisées, de coopération et de gestion des incidents.

Depuis 2003, le Maroc a commencé à se doter d'un corpus législatif et réglementaire destiné à encadrer les activités informatiques et à assurer la sécurité des citoyens et des infrastructures critiques contre les cybermenaces, par l'adoption chronologique d'un certain nombre de lois qui ont été complétées par des décrets et des arrêtés dont les plus récents traitent plus particulièrement de la protection des systèmes d'information des infrastructures d'importance vitale, a rappelé la délégation marocaine.

En complément de ce cadre législatif, le Royaume s'est doté, il y a plus d'une décennie (depuis 2012) d'une Stratégie Nationale de Cybersécurité, qui consiste en une recherche permanente d'un système d'information qui puisse apporter une résistance plus aigüe aux attaques issues du cyberspace, ajoute-t-elle.

Et pour assurer la gouvernance étatique de la cybersécurité, plusieurs organisations ont été créées au cours des dix dernières années, a souligné la délégation marocaine.

Le Consul général du Royaume Uni met en avant les opportunités de collaboration dans le secteur agricole pour surmonter les défis liés à l'usage efficient de l'eau

Le Consul général du Royaume-Uni à Casablanca, Tom Hill, a mis en avant, jeudi, les opportunités de collaboration entre les entreprises marocaines et britanniques dans le secteur agricole, pour surmonter les défis liés à l'usage efficient de l'eau.

Intervenant lors d'un webinaire organisé à l'initiative de la Chambre de Commerce Britannique pour le Maroc (Britcham) sous le thème "Water-Wise Agriculture: Challenges & Innovations for a Sustainable Future" (Agriculture économe en eau: défis et innovations pour un avenir durable), M. Hill a expliqué que ces opportunités portent notamment sur l'AgriTech et les techniques d'irrigation qui permettraient aux agriculteurs de se consacrer sur d'autres activités, d'augmenter la précision de l'irrigation pour réduire les pertes et de réduire la consommation d'eau.

Aussi, a-t-il souligné, l'ambition conjointe du Maroc et du Royaume-Uni d'élargir les liens économiques pour inclure l'agriculture durable dans le commerce bilatéral, citant à cet égard la participation du Royaume-Uni, en tant que pays à l'honneur lors du Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM) prévu le mois prochain, avec la grande présence du secteur privé.

"Nous considérons cette invitation comme une opportunité pour démontrer non seulement notre engagement à échanger avec le

Maroc, mais aussi notre engagement envers le commerce dans le secteur agricole à tous les niveaux : des petits exploitants aux agriculteurs commerciaux", a dit M. Hill.

Par ailleurs, ce webinaire a été également l'occasion pour le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Faouzi Bekkaoui, de mettre en avant quelques pratiques que la stratégie "Génération Green 2020-2030" promeut pour améliorer l'efficacité et la conservation de l'eau dans le secteur agricole. Il est question notamment de favoriser la création et l'utilisation de variétés résilientes et la conservation des ressources génétiques (variétés respectueuses de l'environnement, résistantes aux stress dus à la chaleur et à la sécheresse), de promouvoir des cultures alternatives plus résilientes comme l'orge, le blé, l'olivier et le figuier, ainsi que d'encourager les recherches visant à optimiser les stratégies d'irrigation économes en eau sur le terrain, a-t-il indiqué. M. Bekkaoui a, en outre, souligné le rôle indispensable du numérique qui se veut "très important" pour avoir une agriculture durable à l'avenir au Maroc à travers une gestion efficiente à la fois de l'eau, l'irrigation d'appoint et l'irrigation déficitaire.

Pour sa part, la Directrice de Transition Verte et Coopération Sud-Sud chez Crédit Agricole du Maroc, Mariem Dkhil, a fait savoir que

pour s'adapter au changement climatique, le groupe bancaire a mis en place un système de management environnemental portant sur un ensemble de procédures et d'outils, permettant d'une part d'identifier les impacts environnementaux et sociaux et les risques liés au projet et d'une autre part de sensibiliser les clients.

Et d'ajouter qu'il s'agit de nouvelles pratiques d'expérimentation initiées par la Fondation du crédit agricole du Maroc pour le développement durable avec un programme sur l'agriculture durable dans 3 zones agro-écologiques, la promotion des systèmes alimentaires locaux, le programme sur l'agriculture durable de montagne, le programme sur la production laitière durable, le programme de formation sur l'apiculture durable.

Côté académique, le Responsable de l'Institut International de Recherche sur l'Eau à l'Université Mohammed VI Polytechnique, Ghani Chehbouni, a noté que des travaux de recherche sont produits, mais il faut trouver des moyens et des outils à mettre en place pour transmettre ce savoir à l'agriculteur et passer de la théorie vers la pratique.

Dans ce sillage, il a rappelé le lancement, en 2018, par le groupe OCP de l'initiative "Al Moutmir" qui est une offre multiservices comprenant des solutions innovantes et personnalisées, dans l'objectif de transférer le savoir-faire

en termes de pratiques d'irrigation, de recommandation de fertilisation et de pratiques agricoles.

Pour sa part, le Chargé de l'Energie et de l'Environnement à l'Ambassade Britannique au Maroc, Ahmed Himy, a insisté sur l'adoption par le Maroc, d'une économie circulaire pour s'assurer au maximum du contrôle des flux des matières, et être capable de réduire autant que possible la consommation d'énergie en particulier l'énergie dérivée des combustibles fossiles.

Dans un autre sillage, il a relevé qu'en matière de politiques gouvernementales pour encourager la transition vers des pratiques agricoles plus durables, il faut opter pour une approche multidimensionnelle qui intègre d'autres aspects, notamment la croissance démographique, l'urbanisation intensive qui diminue la qualité de l'eau, la lenteur des investissements dans les infrastructures de traitement des eaux usées, la déforestation et la désertification.

Et de poursuivre que lorsqu'il s'agit de durabilité, il existe trois aspects à prendre en considération à savoir l'acceptabilité sociale, la faisabilité économique et le respect de l'environnement.

Créée en 1923, Britcham est une association de droit marocain à but non lucratif regroupant des entreprises adhérentes opérant dans tous les secteurs d'activités.

Rien à voir avec les petites peines prononcées en première instance

40 années de réclusion criminelle pour les violeurs de la fillette de Tifelt



Comme prévu, la Cour d'appel de Rabat a prononcé, dans la nuit de jeudi à vendredi, des peines lourdes allant de 10 à 20 ans de prison ferme contre les trois accusés dans l'affaire du viol de la mineure Sana, laquelle affaire a mis en émoi toute une société.

En effet, le tribunal a condamné le premier accusé (A.D.) à 20 ans de prison ferme. Les deux autres prévenus (Y.Z.) et (K.A.) ont été, quant à eux, condamnés à des peines de 10 ans de prison ferme chacun.

La Cour a également ordonné au premier accusé de verser à la partie civile une indemnité de 60.000 dirhams, et aux autres accusés de verser une indemnité de 40.000 dirhams chacun.

A rappeler que le Cour avait entendu en huis clos l'enfant-victime qui a confirmé avoir été violée par les trois criminels. Le tribunal a également entendu le témoin qui s'est présenté au tribunal avec une assistante sociale dans le cadre des procédures de d'accompagnement et de soutien.

De même, le tribunal a entendu les trois accusés, qui ont nié toutes les charges retenues contre eux.

Dans sa plaidoirie, le représentant du Ministère public a considéré que «le jugement initial rendu dans cette affaire était correct en condamnant les accusés. Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec la Chambre criminelle de première instance dans son appréciation de la peine et sa décision de faire bénéficier les prévenus de circonstances atténuantes», réclamant dans ce cadre «de maintien du jugement préliminaire en termes de condamnation et l'imposition de la peine la plus sévère contre les accusés», a rapporté la MAP.

Pour sa part, la défense de la victime a appelé à porter la peine prononcée en première instance contre les prévenus à son maximum, et réclamer une indemnité mensuelle à titre de pension alimentaire au profit du nouveau-né jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la majorité.

Par ailleurs, la défense des prévenus a plaidé l'acquittement des trois accusés, et pour leur faire bénéficier de circonstances atténuantes.

L'affaire de la fille Sana a suscité l'indignation des associations féminines et des droits humains après une sentence considérée trop clémente de la Chambre criminelle de la Cour d'appel de Rabat qui a condamné le 20 mars dernier à deux ans de prison trois hommes (âgés respectivement de 25, 32 et 37 ans) poursuivis pour «détournement de mineure» et «attentat à

la pudeur sur mineure avec violence». En vertu de ce verdict, l'un d'eux a été condamné à deux ans de prison ferme et les deux autres à deux ans, dont 18 mois fermes.

«Le jugement rendu en appel a corrigé l'erreur d'appréciation des juges en première instance, et ce en veillant à la juste application de la loi, notamment en ce qui concerne les agressions sexuelles sur mineurs, comme c'est le cas de la fille de Tifelt, et en appliquant d'une manière appropriée les dispositions légales prévues par le Code pénal et qui tiennent compte de la situation de la victime mineure», a assuré l'avocat, Naoufal Bouamri dans une déclaration à Libé.

Par ailleurs, Naoufal Bouamri a affirmé qu'«il est difficile d'expliquer les raisons pour lesquelles le tribunal a rendu un jugement clément en première instance, mais les motifs évoqués par le tribunal de première instance sont d'un point de vue juridique erronés et contra legem, notamment quand le tribunal a décidé de faire bénéficier les accusés de circonstances atténuantes, ce qui a suscité la colère de la société et la protestation des organisations des droits humains», tout en appelant à «ouvrir un débat sur la logique juridique qui a été adoptée pour prononcer une telle peine clémente afin de limiter l'impunité dans les cas de crimes graves tels que les agressions sexuelles contre les enfants».

«Le jugement rendu par la Cour d'appel de Rabat a rectifié le tir dans cette affaire qui a focalisé l'opinion publique nationale et internationale», a précisé pour sa part, l'avocat au barreau de Casablanca, Moulay Said El Alaoui, qui a été mandaté par l'Orga-

“

Naoufal Bouamri
Le jugement rendu en appel a corrigé l'erreur d'appréciation des juges en première instance, et ce en veillant à la juste application de la loi

nisation des femmes itihadies (OFI) pour assister au procès de la fille de Tifelt.

«Il s'agit d'un jugement logique qui a rendu justice à la petite fille», a-t-il mis en avant dans une déclaration à Libé, ajoutant que l'OFI s'est fortement mobilisée dans cette affaire, parce qu'il s'agit d'une question qui interpelle la société tout entière.

A rappeler que l'Organisation des femmes itihadies (OFI) s'est dit, dans un communiqué parvenu à Libé, «choquée» et «sidérée» par le 1er verdict qui n'a pas rendu justice à la victime ni réparé le préjudice qui lui a été causé», soulignant qu'«elle a été victime d'exploitation sexuelle et de viol à répétition par les trois monstres, près de Tifelt, ce qui a engendré la grossesse de la petite fille, comme le

prouve l'expertise médicale, qui a confirmé la relation biologique entre l'un des accusés et le fœtus».

L'OFI, tout en mettant en avant qu'elle veille toujours au respect de la justice et à son indépendance, considère que «la 1ère sentence va à l'encontre des dispositions de la Constitution du Royaume du Maroc, notamment les articles 117 et 110 relatifs à la sécurité judiciaire et à l'application impartiale de la loi, à la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, ainsi qu'aux articles du Code pénal qui stipulent des peines allant de dix à vingt ans de prison pour les crimes de viol sur mineur (articles 486-488)», a précisé l'OFI.

Pour cette raison, l'OFI a appelé «les autorités judiciaires compétentes, y compris l'Inspection générale des affaires judiciaires, à ouvrir une enquête urgente afin de révéler les circonstances et le fondement de cette décision, et à éclairer l'opinion publique à son sujet, en prévoyant des sanctions appropriées si le préjudice aux fins de justice et d'équité est avéré».

Elle a également exprimé «sa solidarité inconditionnelle avec la victime de ces actes criminels qui représentent une violation flagrante des droits de l'enfant et une atteinte criante à la morale et aux valeurs communes» des Marocains, et a déclaré être prête à «lui fournir toute forme de soutien et d'assistance durant le procès en appel de ce verdict», tout en appelant à «des peines plus sévères pour les crimes sexuels, et les agressions et violations dont les victimes sont des enfants et des femmes».

Mourad Tabet

“

Moulay Said El Alaoui
L'OFI s'est fortement mobilisée dans cette affaire, parce qu'il s'agit d'une question qui interpelle la société tout entière



Avortement d'une tentative de migration clandestine vers le préside de Sebta

Une tentative de migration clandestine vers le préside de Sebta au niveau de la région "Lakh-lout" a été mise en échec tôt ce vendredi, apprend-on auprès des autorités locales de la préfecture de M'Diq-F'nideq.

Cette opération a été menée par un

groupe d'individus originaires des pays d'Afrique subsaharienne, qui comprenait 150 migrants clandestins, dont certains étaient armés de bâtons, de pierres et d'armes blanches, avant que les forces publiques ne les interceptent, précise la même source.

Quelque 70 individus parmi ces migrants ont été interpellés alors que 15 membres des forces publiques ont été blessés et 6 parmi les immigrés clandestins qui ont été transférés vers l'hôpital provincial de la ville de F'nideq pour recevoir les soins nécessaires, ajoute-t-on.

L'ANME réaffirme son attachement à sa position initiale de réforme du secteur, à travers la mise en place d'un dispositif juridique et réglementaire

L'Association nationale des médias et des éditeurs, organisme le plus représentatif du secteur de la presse et de l'édition au Maroc, a suivi avec beaucoup d'étonnement les tentatives de nuisance et de résistance aveuglément hostiles au projet de réforme du champ des médias, de la presse et de l'édition au Maroc, ainsi qu'aux mesures visant le renforcement de son rôle dans la défense des questions stratégiques du pays et ce, parallèlement à toutes les démarches ayant ciblé le renforcement des acquis au profit des professionnels, des établissements et des entreprises du secteur.

L'ANME a également noté des tentatives partisans et professionnelles isolées, visant à freiner l'élan du nouveau projet de réforme, et ce pour servir des agendas qui ne sont un secret pour personne, principalement la volonté de maintenir un statu quo stérile et de perpétuer une situation d'incertitude dont a pâti le secteur de la presse pendant plus de 12 ans.

Ces tentatives de blocage ont atteint leur paroxysme au moment de la proposition du projet de loi portant création d'une

commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur offrant une sortie de la situation de crise dans laquelle l'ancienne tutelle gouvernementale a plongé le secteur, en entérinant des réglementations non réfléchies, non viables et sans aucune perspective législative, dans le seul objectif d'opérer une mainmise sur le secteur et de le verrouiller.

L'ANME, animée par sa forte et sincère volonté de construire un avenir meilleur pour le secteur de la presse et de l'édition dans le Royaume, salue hautement l'initiative de ce projet de loi et insiste sur les points suivants :

1- L'ANME salue l'adoption en Conseil de gouvernement en date du 13 avril 2023, du projet de loi portant création de la commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition, visant à éviter la situation non-réglementaire dont seront empruntées toutes les décisions futures du Conseil national de la presse. Ce dernier n'ayant pas parvenu à organiser les élections pour le renouvellement de ses instances, en dépit de la prorogation exceptionnelle de son mandat.

2- L'Association considère la constitution de cette commission provisoire et précisément dans le contexte actuel, comme une garantie de la continuité de gestion du secteur dans la proche perspective de trouver des solutions durables aux dysfonctionnements que connaît actuellement le Conseil national de la presse au niveau du renouvellement de ses instances.

3- L'ANME estime que cette solution concertée entre le gouvernement et les professionnels, est une mesure d'urgence à même de sortir le secteur d'un flou volontaire en vue de le protéger de pratiques vicieuses dépassées et dorénavant inacceptables.

4- L'ANME réaffirme son attachement à sa position initiale de réforme du secteur, à travers la mise en place d'un dispositif juridique et réglementaire découlant d'un processus de concertation et d'un diagnostic global et profond de sa situation actuelle et des lacunes dont il souffre. Ce à quoi l'Association est déterminée à apporter son concours et sa contribution.

5- L'ANME qualifie les sorties et ten-



tatives de briser l'élan de la réforme, de tentatives de prise d'otage, isolées et minoritaires visant à préserver des intérêts individuels contraires à l'intérêt général de la profession, là où toutes les bonnes volontés sont appelées à être rassemblées autour de l'objectif suprême de la défense de la profession et du secteur, dans la transparence et l'union, loin des conspirations désespérées.

Fait à Casablanca, le 14 avril

Mehdi Bensaid : L'objectif de la création de la commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition est de résoudre les problématiques posées selon une nouvelle vision

Le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, a affirmé jeudi que l'objectif de la commission provisoire pour la gestion des affaires du secteur de la presse et de l'édition dont le projet de loi a été adopté aujourd'hui lors du Conseil hebdomadaire du gouvernement, est de résoudre les problématiques posées selon une nouvelle vision.

Dans sa réponse aux questions des journalistes lors d'un point de presse organisé à l'issue de ce Conseil, il a indiqué que le texte de loi régissant le Conseil national de la presse (CNP) pose de "nombreuses et véritables problématiques", notamment dans le volet relatif à l'organisation des élections dudit Conseil, notant que l'article 54 de cette loi évoque seulement la constitution du CNP

et ne détermine nullement l'instance chargée de superviser les dites élections.

"Du coup, le gouvernement considère que ce texte de loi est incomplet et qu'il s'agit, par ricochet, de le réviser selon un concept constitutionnel qui transcende les personnes", a-t-il fait remarquer, avant d'indiquer que ladite commission provisoire sera composée d'experts dans le domaine des médias qui auront pour mission de discuter avec les professionnels du secteur les moyens de résoudre les problématiques posées.

Et d'ajouter que "le gouvernement sera représenté au sein de cette commission à titre consultatif avec pour rôle d'apporter la contribution nécessaire en coopération avec les journalistes et les entreprises de presse et ce, aux fins d'organiser le secteur et le re-

structurer, outre le renforcement du rôle d'une presse responsable".

M. Mehdi Bensaid a également souligné que le gouvernement cherche à ce que le Conseil national de la presse joue un rôle prépondérant dans la défense des grandes causes de la nation sur les plans national et international, et ce, "pour que ce Conseil ne soit pas confronté à des problématiques comme c'est le cas pour d'autres conseils".

Concernant la durée du mandat fixé à deux ans, le ministre a expliqué que la commission aura 9 mois au maximum pour élaborer un projet ou encore une nouvelle vision pour le secteur, sachant que le temps restant sera réservé à la procédure législative et la discussion du projet de loi au Parlement et au Conseil de gouvernement.

Il a, par ailleurs, fait savoir que

son département a approuvé l'accord social conclu entre le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) et l'Association nationale des médias et des éditeurs (ANME), le considérant comme "positif" en attendant l'implication de tous. Il a, à ce propos, assuré que le gouvernement est bien disposé à soutenir les entreprises de presse, lesquelles sont appelées à consentir un effort supplémentaire au profit des journalistes.

Chiffres à l'appui, il a indiqué que la précédente loi de Finances avait consacré une subvention de l'ordre de 6 millions de dirhams pour le soutien du secteur, annonçant que le gouvernement est bien disposé à revoir à la hausse ce montant dans une fourchette comprise entre 150 et 200 millions de dirhams et ce, conformément à de nouveaux concepts

portant sur l'investissement dans les entreprises de presse sur les plans national et international, les salaires des journalistes ainsi que la revalorisation de leurs efforts. Il a plaidé, sur ce registre, pour "une presse multilingue, ouverte sur le monde et défendant les causes nationales tout en critiquant le gouvernement tout aussi une presse soucieuse de donner une image réelle des développements que connaît le Royaume sur les plans régional et international".

Ce projet de loi intervient suite à la non tenue des élections du Conseil national de la presse en dépit de la prolongation exceptionnelle de son mandat en vertu du décret-loi n° 2.22.770 du 6 octobre 2022 instituant des dispositions particulières relatives au CNP, approuvé par la loi n° 53.22, en application du Dahir n° 1.23.18 (10 février 2023).

Le dernier (*) Mohamed Bahjaji

“Le Théâtre au Maroc, perspective de questionnement”

Horizons

La critique théâtrale est une pratique littéraire et artistique très nouvelle au Maroc. Je ne vais pas m'aventurer à en faire l'historique. En dehors de quelques écrits journalistiques sur l'activité des années vingt, un peu à Tanger et à Fès, nous n'avons pas d'autres traces.

A l'époque de Molière, déjà, la critique était trop présente. L'un des éminents critiques, Boileau, était tout le temps à côté de Molière. Il ne faisait pas que de la critique, il le conseillait, comme par exemple quand il lui disait : "A ton âge, au lieu de jouer, écris pour les jeunes". Pour lui démontrer qu'il était encore capable de jouer Scapin, Molière présenta devant lui cette fameuse et terrible comédie « Les fourberies de Scapin ». Ce à quoi, enragé, le célèbre critique et homme de lettres ne pouvait répondre que par ces vers :

« Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,

Je ne reconnais plus l'auteur de « Misanthrope »
(une des meilleures pièces théâtrales de Molière).

Quant au Maroc, il fallait attendre l'introduction du théâtre à l'université marocaine grâce, entre autres, aux professeurs Mohamed Berrada et Hassan Mniai, ainsi que leurs contributions pour pouvoir parler de critique théâtrale au Maroc.

Les élèves de deux éminents professeurs avaient ouvert le chemin à cette nouvelle pratique littéraire et artistique dont Mohamed Bahjaji est un des brillants membres, avec cette particularité d'avoir fréquenté, dans sa jeunesse, la maison des jeunes de Bouchentouf à Casablanca. Ce qui lui avait permis de comprendre très vite l'alchimie du spectacle théâtral et de devenir par la suite auteur dramatique parmi les grands que connaît notre pays.

Mohamed Bahjaji est joué et applaudi partout au Maroc, dans le monde arabe, à Paris à l'Institut du monde arabe. Ses textes ont été déclamés par la grande Touria Jabrane... Sans parler d'une triomphale tournée en Algérie...

Contrairement à certains autres critiques, Mohamed Bahjaji ne pratique pas le journalisme boutique en écrivant sur tous les spectacles. Bien au contraire il est sélectif dans ses choix, ce qui lui donne déjà une idée sur la première matière.

Par ailleurs, il avait le privilège d'écrire dans les plus grands quotidiens, "Al Moharrir", d'abord (avant son interdiction) puis "AL Itihad AL Ichiraki". Ce qui confère une importance particulière à ses papiers devenus, par la suite des manifestes politiques. Le théâtre n'est-il pas une pratique politique? Ses écrits permettent de dater et de situer les successives périodes de l'évolution de son écriture en même temps que l'évolution de la pratique théâtrale au Maroc. Citons quelques-uns de ses livres:

«Les traces du texte» 1991
«Le bal masqué» 1996

«La rhétorique de l'ambigu» 2012
«Touria Jabrane : dynamique du hasard et du choix» (livre collectif, sous la responsabilité de Mohamed Bahjaji)
«Catharsis» 2014
«Mohamed Miftah – les étapes de la célébration» 2015

**

«Al Batoul» 1998
«Alaya Alik» 1999
«Le Général» 2000
«Femme furieuse» 2001

Rappelons que Mohamed Bahjaji fut un éminent membre du cabinet de la ministre de la Culture Touria Jabrane, membre de plusieurs jurys de festivals de théâtre nationaux et arabes. De ce fait quand il parle du théâtre et de l'Etat, il sait de quoi il parle puisqu'il les aborde en fin connaisseur.

Je suis heureux de présenter aux lecteurs son dernier ouvrage « Le Théâtre au Maroc, perspective de questionnement - Lecture de la critique et de la création », publié par le Centre international des études du spectacle (Série n° 70 - 2022)

L'ouvrage brasse bien des aspects de l'activité théâtrale marocaine en sept larges chapitres, présentés comme suit:

1 – Abdellah Laroui : chercheur et auteur dramatique.

«L'Homme du souvenir» ou la tragédie de la rencontre et de la rupture.

Mohamed Bahjaji nous fait découvrir un Abdellah Laroui peu connu du large public. A la fin des années cinquante et au début des années soixante, au cours de sa première jeunesse, Abdellah Laroui écrit une pièce théâtrale : «L'Homme du souvenir», en 1958. Par la suite, il traduit un des plus importants textes d'Henri de Montherlant : « Le Maître de Santiago », en 1966, réédité en 2013 sous le titre de : «Le Sage de la Confrérie».

A cette époque Abdellah Laroui cherchait à approfondir ses connaissances sur le théâtre arabe, notamment à travers les écrits de Taoufik Al Hakim, Ahmed Chawki, Ali Ahmed Bakir. Son appréciation générale n'était pas positive. Pour lui Ahmed Chawki n'a pas pu libérer, l'histoire de son aspect absolu, comme Tawfik Al Hakim n'a pas bien assimilé le patrimoine arabo-islamique pour nourrir son œuvre de cette richesse. Il pense également que la société arabe n'a pas réussi à donner au théâtre une dimension épique. Il convient ici de faire remarquer que Mohamed Bahjaji se limite à exposer sans les commenter les idées d'Abdellah Laroui.

2 – Aspects du projet de la critique théâtrale de Hassan Mniai.

Dans le souci de donner une idée large et complète sur l'œuvre et la contribution de Hassan Mniai, Mohamed Bahjaji a pris comme référence deux principaux ouvrages de l'auteur :

« Recherches sur le théâtre marocain », 1974.
« Lectures sur le nouveau théâtre et le théâtre de l'immigration arabisée », 2019.

Dans le premier livre, Hassan Mniai s'arrête sur l'idée de « pré-théâtre ». Pour lui, ce concept montre que nous étions encore face à un théâtre à ses débuts mais qu'il va progressivement évoluer jusqu'à atteindre un niveau artistique et esthétique à la hauteur du nouveau théâtre dans le monde. Hassan Mniai suit avec assiduité et courage ce nouvel élan de la recherche, de l'écriture et des réalisations, de la jeune génération du théâtre marocain.

Il s'est donné une nouvelle responsabilité : l'enseignement et l'encadrement des recherches des étudiants pendant de longues années. Ainsi avec vaillance et abnégation, il a dirigé des travaux de recherches universitaires et orienté les jeunes étudiants dans les labyrinthes de ce théâtre.

Le deuxième livre s'articule autour d'une notion à la fois simple et compliquée : l'« après-drama ». (post-dramatique). Personnellement, j'avoue que je ne comprends pas ce que cela veut dire. Nous pouvons, selon cette logique, à juste titre, aller plus loin et parler de l'« après-roman », l'« après-poésie »... En fait Hassan Mniai résume tout cela par l'idée que les spectacles ne s'appuient plus complètement sur le texte (littéraire) mais s'enrichissent de scènes, d'espaces et de propos autres que verbaux. Il cite à ce propos, avec raison : Jawad Assadi, Mohamed Keghat, Mohamed Timoud, Houcine Hourri, Bousalham Daif et bien d'autres. Ces différents metteurs en scène ne placent pas spécialement le texte en haut de la hiérarchie des composantes d'un spectacle théâtral. Là où il se trompe, c'est que tous ces metteurs en scène partent d'un texte, quel que soit son statut dans le spectacle. Peut-on monter un spectacle théâtral sans un texte ? Telle est la vraie question. La réponse évidemment est oui.

3 – Khalid Amine : « Le théâtre et les identités en fuite ».

« Critique pour la liberté et l'esprit »
Il s'agit bien sûr du titre du livre de Khalid Amine qui l'imagine jusqu'au bout de l'épée.

Les recherches de Khalid Amine s'inscrivent dans un grand élan de recherches s'inspirant de ses travaux marocains et de ceux qui sont le prolongement de sa carrière universitaire internationale.

4 – Les miroirs de Berthold Brecht au sein du théâtre marocain
« Le théâtre de l'étape » de Houcine Hourri comme exemple.

Houcine Hourri, (1946-1986) était un auteur doublé d'un poète, comédien, metteur en scène et meneur d'hommes. Tout de suite, il est rattrapé par le phénomène pour ne pas dire la mode des « communiqués » de tendances de théâtre. D'abord Abdelkrim Berchid et sa « Ithifalia », suivi de Guindi Salem... Houcine Hourri s'inscrit dans cette dynamique et lance son « premier papier du théâtre de l'étape » suivi d'un second. Un lecteur averti se rend compte facilement de l'influence de Brecht et de



Saad Allah Wanous, qui sont ses références.

5 – Mohamed Kaouti, les couches du texte, ou les ambiguïtés (équivoques) de l'être et son ombre.

Mohamed Kaouti se distingue tout d'abord par ses multiples références. Il ne voit pas de contradiction entre ses sources bédouines, soufies, celles du patrimoine arabe et de sa culture française. Il a été à une époque comédien, défendant ses textes directement sur scène. Mohamed Kaouti a toujours beaucoup écrit, pour sa propre troupe « Salam Barouss » puis pour d'autres troupes professionnelles. Son projet a beaucoup de souffle et ne s'arrêtera pas là...

6 – Abdelouahed Ouzri : démarches pour la recherche d'un style.

De 1987 à 2006, le théâtre d'aujourd'hui a pu se constituer grâce à la contribution de deux artistes, venus pourtant d'horizons différents : Touria Jabrane et Abdelouahed Ouzri. Il s'est tout de suite inscrit dans une dynamique de continuité avec des auteurs marocains, arabes et étrangers.

7 – « Un autre ciel » de Mohamed Hour et « Nams... » d'Amine Nassour, une dynamique du renouveau dans les réalisations théâtrales actuelles au Maroc. Un tour d'horizon du théâtre marocain depuis ses débuts donne une large idée sur l'élan du développement de ce théâtre à tous les niveaux.

Cette introduction nous indique qu'une nouvelle aire traverse le théâtre marocain contemporain à tous les niveaux, nous vous en proposons deux exemples remarquables qui marquent de loin leur génération...

En conclusion, un livre doit débiter et s'achever. Mohamed Bahjaji a fait un choix que nous avons essayé de résumer. Un lecteur averti reviendra bien sûr aux sources pour avoir une idée plus nourrie.

Au-delà des exemples choisis à juste titre par Mohamed Bahjaji, d'autres contributions font largement leur place dans le théâtre marocain, notamment, un phénomène nouveau : l'entrée triomphale des femmes dans le domaine de la mise en scène réservé jadis aux hommes.

Par Abdelouahed Ouzri
(*) A ce jour.

Economie

Un excédent
budgétaire de 6,27
MMDH à fin mars

La situation des charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 6,27 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars 2023, contre un déficit budgétaire de 1,92 MMDH un an auparavant, selon la Trésorerie Générale du Royaume (TGR).

Cet excédent tient compte d'un solde positif de 23,9 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 1,92 MMDH à fin mars 2022 compte tenu d'un solde positif de 20,2 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA, indique la TGR dans son bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP) du mois de mars 2023.

Pour les recettes ordinaires brutes, elles se sont établies à 84,9 MMDH contre 76,5 MMDH à fin mars 2022, en hausse de 11%, fait savoir la TGR, expliquant cette évolution par l'augmentation des impôts directs de 2,6%, des droits de douane de 14,2%, des impôts indirects de 5,9%, des droits d'enregistrement et de timbre de 10,4% et des recettes non fiscales de 154,4%, rapporte la MAP.

S'agissant des dépenses émises au titre du budget général, elles ont été de 106,8 MMDH à fin mars 2023, en baisse de 0,9% par rapport à leur niveau à fin mars 2022, en raison du recul de 27,8% des charges de la dette budgétisée, conjuguée à la hausse de 2,4% des dépenses de fonctionnement et de 6,9% des dépenses d'investissement. La baisse des charges de la dette budgétisée de 27,8% s'explique par la diminution de 53,2% des remboursements du principal (4,3 MMDH contre 9,2 MMDH) et par la hausse de 10,4% des intérêts de la dette (6,713 MMDH contre 6,078 MMDH) A fin mars 2023, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 193,6 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 27% contre 32% à fin mars 2022 et un taux d'émission sur engagements de 69% contre 71% un an auparavant.

Pour leur part, les recettes des CST ont atteint 49,4 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 12,2 MMDH contre 13,1 MMDH à fin mars 2022. Les dépenses émises ont été de 25,9 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 1,1 MMDH.

BEI Monde et le City Climate Finance Gap Fund s'associent pour améliorer la gestion des déchets à Chefchaouen



La Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé le lancement, mercredi 12 avril, d'une assistance technique mise en œuvre par le City Climate Finance Gap Fund au profit de la municipalité de Chefchaouen afin d'améliorer les services de gestion, de traitement et de valorisation des déchets organiques.

L'appui technique et financier prévoit en premier lieu une évaluation de la composition des déchets ménagers pour estimer leur potentiel économique. Il permettra l'élaboration d'un concept viable sur les plans technique

et financier pour minimiser la quantité de déchets organiques mis en décharge et maximiser leur rentabilité pour la municipalité. Enfin, il formulera des propositions d'améliorations organisationnelles, en prenant en compte la gestion publique, privée et communautaire pour la prestation de services.

Historiquement, la gestion des déchets solides municipaux au Maroc était limitée à l'élimination des déchets, avec une valorisation relativement faible. Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau schéma directeur, la ville de Chefchaouen vise avec cet appui à améliorer les services de gestion des déchets par de nouveaux investissements, le renforcement des capacités locales et l'introduction du tri à la source.

Ce soutien technique et financier contribuera à la réalisation des objectifs environnementaux locaux et nationaux, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens et des usagers. Il s'agit d'un projet pilote, susceptible d'être répliqué dans d'autres municipalités au Maroc, et dans la région.

« Au nom du conseil municipal de Chefchaouen, je remercie les responsables du Gap Fund et la BEI qui fournissent une gamme d'assistance technique pour soutenir la planification

et l'investissement climato-intelligents dans les villes des pays en développement et émergents. Par la même occasion, la Direction Générale des collectivités territoriales du ministère de l'Intérieur marocain avec l'appui de la province de Chefchaouen, qui vient de nous accorder un appui financier important pour la fermeture de la décharge de Chefchaouen et l'ouverture d'un centre d'enfouissement et de valorisation respectant les normes en vigueur. » a déclaré M. Mohamed Sefiani, maire de la ville de Chefchaouen. Et d'ajouter : « Au sein de la ville de Chefchaouen, l'amélioration du cadre de vie et la gestion des déchets en particulier est une préoccupation unanimement partagée tant du décideur que du simple citoyen, ce qui constitue un engagement prioritaire de la commune de Chefchaouen. D'ailleurs, elle fait partie des actions programmées dans le plan d'action communal. Cette gestion doit prendre en compte des filières de valorisation qui peuvent créer des emplois verts, décents, et lutter contre les changements climatiques. »

Anna Barone, représentante de la BEI au Maroc, a déclaré : « Il est essentiel de mieux valoriser les déchets urbains, à la fois pour des raisons environnementales, économiques et de santé publique, mais aussi pour favo-

riser le développement d'une économie circulaire porteuse d'innovation, créatrice de valeur et d'emplois. Pour la BEI, en tant que Banque du climat, nos objectifs de durabilité et de performance sont complémentaires, et nous sommes ravis de soutenir la municipalité de Chefchaouen à travers cette assistance technique mise en œuvre par le Gap Fund, soutenant ainsi les secteurs public et privé dans leur transition verte à l'échelle locale et nationale. »

Le City Climate Finance Gap Fund, mis en œuvre par la BEI en partenariat avec la GIZ, vise à combler le déficit de financement climatique dans les villes pour parvenir à des voies d'urbanisation à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques.

Cet appui s'inscrit également dans le cadre des objectifs du Partenariat Vert Maroc-UE et constitue un nouvel exemple concret de la manière dont la coopération internationale et les partenariats locaux contribuent à améliorer la qualité de vie des populations. Il participe ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour promouvoir des partenariats efficaces et inclusifs entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour le développement durable.



L'appui technique
et financier prévoit
en premier lieu une
évaluation de la
composition des
déchets ménagers



USD/MAD : AGR maintient ses prévisions à horizon 1, 2 et 3 mois

Attijari Global Research (AGR) a maintenu ses prévisions USD/MAD à horizon 1, 2 et 3 mois, dans son "Weekly Mad Insights - Currencies" de la semaine du 3 au 7 avril 2023. "Compte tenu des prévisions de la parité EUR/USD et des conditions de liquidité du marché des changes, nous maintenons nos prévisions USD/MAD à horizon 1, 2 et 3 mois", indique AGR dans cette note.

Les prévisions EUR/USD des brokers à l'international ont été stables cette semaine. Elles sont en faveur d'une appréciation du dollar sur les 3 prochains mois par rapport

aux niveaux spots.

Selon les prévisions d'AGR, les spreads de liquidité du dirham devraient rester stables à horizon 1 mois puis baisser par rapport aux niveaux spots à horizon 2 mois et se stabiliser à horizon 3 mois. Dans ces conditions, les niveaux cibles de la parité USD/MAD ressortent à 10,25, 10,20 et 10,20 à horizons 1, 2 et 3 mois contre un cours spot de 10,19.

Par ailleurs, les niveaux cibles de la parité EUR/MAD ressortent à 11,07, 11,02 et 11,02 à horizons 1, 2 et 3 mois contre un cours spot de 11,12, relève AGR.

Tourisme : une montée en puissance qui se confirme

Le tourisme marocain, fort de ses atouts et potentialités, continue de confirmer sa montée en puissance durant les premiers mois de 2023 à la faveur des efforts consentis par l'exécutif et les professionnels qui cherchent à mettre en oubli les pertes liées à la crise du Covid-19 pour se projeter dans un avenir prometteur.

Consistant en une série de mesures dont les campagnes de promo-

tion de la destination "Maroc" lancées par l'Office national marocain du tourisme (ONMT) et l'adoption par le gouvernement d'un plan d'urgence de 2 milliards de dirhams (MMDH), ces efforts, auxquels s'ajoutent la forte reprise de la demande, ont permis au secteur de signer de meilleures performances pour dépasser même les réalisations de 2019, l'année d'avant-crise.

A en croire les récents chiffres de l'Observatoire du tourisme, les arrivées touristiques ont avoisiné 1,9 million de touristes durant les deux premiers mois de cette année, marquant une hausse spectaculaire de 464% par rapport à la même période en 2022. Au détail, les touristes étrangers (TES) ont augmenté de 703% et les Marocains résidant à l'étranger (MRE) de 324%.

Ces arrivées ont permis de réaliser un taux de récupération par rapport à fin février 2019 de 117% (99% pour les TES et 149% pour les MRE).

Les nuitées dans les EHTC suivent le rythme

Parallèlement à cette envolée des arrivées touristiques, l'activité hôte-

lière est passée à la vitesse supérieure, les nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement touristique classés (EHTC) ayant grimpé, en glissement annuel, de 245% à fin février 2023.

A l'origine de cette performance, figurent les touristes non-résidents avec +756% et les résidents avec +50%, d'après toujours l'Observatoire du tourisme qui affirme aussi que le taux de récupération comparativement à la même période de 2019 a atteint 104% en termes de nuitées EHTC.

De quoi rassasier les professionnels de ce secteur qui n'ont ménagé aucun effort pour accueillir leur clientèle dans les meilleures conditions et ce, en investissant dans des programmes de rénovation et de mise à niveau visant à améliorer la qualité de l'offre et des services offerts.

D'ailleurs et comme mentionné sur le site du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, le cinquième axe d'intervention du Plan d'urgence, qui porte sur le soutien de l'État aux établissements d'hébergement touristique, prévoit un appui financier de la part du gouvernement en faveur

de ces unités en finançant, partiellement et sous forme de subventions, ces programmes de rénovation et de mise à niveau.

L'enveloppe globale de ce mécanisme d'appui de l'État, rappelons-le, est de 1 MMDH, dont 80% consacrés à l'amélioration de la qualité de l'offre et 20% à l'amélioration de la qualité des services. La quotité de subvention a été fixée à 10% du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement concerné au titre de l'année 2019, plafonnée à 10 millions de dirhams, précise le ministère.

Tourisme 2023-2026 : une nouvelle feuille de route pour tracer la voie d'un secteur plus durable et inclusif

Après le redémarrage post-Covid réussi du tourisme marocain, il était temps de capitaliser sur cette relance pour garantir un développement durable et inclusif du secteur à même de le repositionner en tant que secteur clé de l'économie nationale.

C'est dans cette perspective qu'une nouvelle feuille de route stratégique 2023-2026 a été déployée pour une enveloppe budgétaire de

6,1 MMDH.

Les objectifs de cette feuille de route, loin d'être de simples chiffres, reflètent le véritable potentiel dont regorge le secteur touristique marocain. Il s'agit, entre autres, d'attirer 17,5 millions de touristes, d'atteindre 120 milliards de recettes en devises, de créer 80.000 emplois directs et 120.000 indirects.

Aussi, le déploiement des chantiers de ladite feuille de route fera de 2023 une année de rupture à même de permettre de générer des recettes touristiques de plus de 100 MMDH, comme l'avait souligné le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor, dans une interview accordée à la MAP.

Avec l'ensemble de ces évolutions, tous les ingrédients sont réunis pour permettre aux différents écosystèmes du secteur touristique marocain de poursuivre sur cette lancée durant les années à venir et signer de nouveaux records. Un optimisme et une euphorie sur lesquels les professionnels sont amenés à capitaliser pour renforcer davantage leur résilience face à tout éventuel choc.

Par Yassine Ahizoune (MAP)



Les arrivées ont avoisiné 1,9 million de touristes durant les deux premiers mois de cette année

Signature d'une convention pour le renforcement de l'inclusion financière des artisans

Mise en place d'une offre de services spécifique en faveur de 360.000 artisans inscrits au RNA pour favoriser leur adhésion au chantier de l'AMO

Une convention visant l'amélioration de la bancarisation des artisans et leur accompagnement pour l'inscription à l'assurance maladie obligatoire (AMO) a été signée, récemment à Rabat, par le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, le groupe Attijariwafa Bank, la Maison de l'Artisan et la Fédération des chambres de l'artisanat.

Paraphée par la ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor, le Président Directeur Général du groupe Attijariwafa Bank, Mohamed El Kettani, le Directeur général de la Maison de l'Artisan, Tarik Sadik, et le Directeur de la Fédération des chambres

de l'artisanat, Abdelhakim Hilali, cette convention permettra de mettre en place une offre de services spécifique en faveur de 360.000 artisans inscrits au Registre national de l'artisanat (RNA) pour favoriser leur adhésion au chantier de l'AMO.

En vertu de cette convention, les artisans bénéficieront de plusieurs services packagés avec des conditions préférentielles offertes aussi bien par le groupe Attijariwafa Bank que par sa filiale Wafacash, rapporte la MAP.

Dans ce sens, les artisans profiteront d'un dispositif spécifique pour la facilitation du processus de paiement de la cotisation à l'AMO, une offre qui inclut également un dispositif d'accompa-

gnement non financier gratuit à travers "Dar Al Moukawil".

De même, le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, la Maison de l'Artisan et le groupe Attijariwafa Bank ont convenu de mettre en place des solutions financières et non financières d'accompagnement des artisans exportateurs.

S'exprimant à cette occasion, Mme Ammor a indiqué, dans une déclaration à la presse, que cette convention permettra aux artisans d'accéder aux services bancaires à des conditions préférentielles, et leur permettra également de cotiser, et recevoir leurs remboursements de l'AMO

de manière plus aisée.

Elle a également souligné que la convention donnera lieu à la structuration du secteur, qui représente 7% du produit intérieur brut (PIB), de manière à ce qu'il devienne plus compétitif aux niveaux national et international, et permettra aussi aux artisans d'accéder de manière beaucoup plus facile aux marchés internationaux.

A cet égard, la ministre a affirmé que son département œuvre à encourager l'export, rappelant que le secteur a enregistré en 2022 une forte croissance des exportations atteignant un niveau record d'un milliard de dirhams.

De son côté, M. El Kettani a fait savoir que la signature de cette convention

s'inscrit dans le cadre de l'accélération du chantier stratégique de la généralisation de l'AMO à tous les Marocains, impulsé par SM le Roi Mohammed VI. Il a, en outre, relevé que la convention offrira un ensemble de solutions bancaires aux artisans à des prix préférentiels, outre un accompagnement par des services non financiers, mettant en avant l'importance du secteur artisanal comme pilier majeur de l'inclusion économique et sociale au Maroc qui emploie 22% de la population active. Il est à rappeler que la dynamique du secteur se confirme également en 2023, avec une croissance des exportations de 36% à fin février 2023 par rapport à la même période de 2022.

إعلان
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية للنادية مولقي الجماعة الترابية
شوكة برسم سنة: 2023

يعلن رئيس مجلس الجماعة الترابية لشوكة أنه سينظم بقاعة الاجتماعات بمقر الجماعة يومه الخميس 18 ماي 2023 على الساعة الثامنة والنصف صباحا امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2023 للنادية مولقي في الدرجة للنادية الموظفين المنتسبين إلى هيئة المساعدين التقنيين والمساعدين الإداريين المشتركين بين الوزارات التابعين لمؤازرة الجماعة والمستوفون للشروط النظامية لاجتياز امتحان الكفاءة المهنية وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

الدرجة	العدد	الإشترائيات		الاجازة المطلوبة	المرجع القانوني	المرجع الإداري	المرجع العملي	المرجع التقني	المرجع المهني	المرجع الأكاديمي
		معدل	معدل							
(3)	3	معدل	معدل	بشهادة في حداد	10 ماي 2023	بشهادة في حداد	بشهادة في حداد	بشهادة في حداد	بشهادة في حداد	بشهادة في حداد

N° 2614/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RELATIF DE LA RÉGION CASABLANCA SETTAT
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS CASABLANCA
COMMUNE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL ANFA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHÉS ET AFFAIRES FINANCIÈRES

**** BUREAU DES MARCHÉS ****

AVIS RECTIFICATIF

Le président de l'arrondissement Anfa informe le public et les Intéressés que la visite des lieux concernant l'appel d'offres ouvert séance publique : N° 4/A.A/2023 / Travaux d'aménagement des espaces verts de l'arrondissement Anfa.

Publié au journal la Libération le 06/04/2023 est reportée à la date du 26/04/2023

N° 2615/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
ROYAUME DU MAROC

Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à la Région de Rabat -Sud- Kénitra
الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-الطنجة-الخطوط
Service des Ressources Humaines et du Contentieux
مصلحة الموارد البشرية والاعتراضات

إعلان

تنظم وزارة الصحة والحماية الاجتماعية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-الطنجة-الخطوط يوم الأحد 7 ماي 2023، على الساعة التاسعة (09:00) صباحا، مباراة التوظيف في الدرجة الأولى ضمن إطار الأجراء التعاونيين.

مركز المباراة:
تجرى المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمهيدية والتقنيات الصحية، شارع الحسن الثاني رقم 4,5 طريق الدار البيضاء، أمام القاعة أو كتلوبيد الرباط.

عدد المناصب المطلوبة:
يتم الترشح لأحد المناصب المبينة في الجدول التالي:

1. التسجيل في الموقع الإلكتروني:
يعلن على الترشح لعدة بيان المعلومات الخاص بالمباراة حسب التخصص المطلوب بدقة، والوجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وذلك في موعد أقصاه 10 من 20.

2. إعداد ملف الترشيح:
تودع ملفات الترشيح وجوبا على الرخصة الإلكترونية المعدة لهذا الغرض بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma ويعتبر يوم الأحد 30 أبريل 2023، على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوايا آخر أجل لإعداد ملفات الترشيح، وكل ملف ترشيح يصل بعد هذا التاريخ يعتبر لاغيا.

3. توقيع المترشحين المطلوبين لإجلائها:
تقرر توقيع المترشحين المطلوبين والتي تعتبر بمثابة استعانة لإجلائها المباراة على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وعلى الموقع الإلكتروني www.emploi-public.ma ونصيح لهؤلاء بعد التأكد من صحة:

- يعتبر لاغيا كل ملف ترشيح تتضمن إحدى الوثائق المطلوبة.
- يعتبر التسجيل في التطبيق العملي بعد هذا الغرض نهائيا وهو قابل للتحويل.
- يعتبر لاغيا كل ملف ترشيح يودع على الرخصة الإلكترونية بعد التاريخ المحدد لإعداد الملفات.
- تعد توقيع المترشحين مرتين حسب الاستمارة وفي حدود المناصب المبينة في الجدول.
- يعتبر المترشحون التابعون حسب الاستمارة بالعدد الفردي بالترتيب الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-الطنجة-الخطوط.

N°032/PC

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
ROYAUME DU MAROC

Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à la Région de Rabat -Sud- Kénitra
الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-الطنجة-الخطوط
Service des Ressources Humaines et du Contentieux
مصلحة الموارد البشرية والاعتراضات

إعلان

تنظم وزارة الصحة والحماية الاجتماعية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-الطنجة-الخطوط يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة التاسعة (09:00) صباحا، مباراة التوظيف في الدرجة الأولى ضمن إطار طرمجة المرشحين وتلقي الصحة.

مركز المباراة:
تجرى المباراة المذكورة بالمركز التالي: المعهد العالي للمهن التمهيدية والتقنيات الصحية، شارع الحسن الثاني رقم 4,5 طريق الدار البيضاء، أمام القاعة أو كتلوبيد الرباط.

عدد المناصب المطلوبة:
يتم الترشح لأحد المناصب المبينة في الجدول التالي:

1. التسجيل في الموقع الإلكتروني:
يعلن على الترشح لعدة بيان المعلومات الخاص بالمباراة حسب التخصص المطلوب بدقة، والوجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وذلك في موعد أقصاه 10 من 20.

2. إعداد ملف الترشيح:
تودع ملفات الترشيح وجوبا على الرخصة الإلكترونية المعدة لهذا الغرض بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma ويعتبر يوم الأحد 30 أبريل 2023، على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زوايا آخر أجل لإعداد ملفات الترشيح، وكل ملف ترشيح يصل بعد ذلك على الموقع الإلكتروني يعتبر لاغيا.

3. توقيع المترشحين المطلوبين لإجلائها:
تقرر توقيع المترشحين المطلوبين والتي تعتبر بمثابة استعانة لإجلائها المباراة على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والحماية الاجتماعية www.sante.gov.ma وعلى الموقع الإلكتروني www.emploi-public.ma ونصيح لهؤلاء بعد التأكد من صحة:

- يعتبر لاغيا كل ملف ترشيح تتضمن إحدى الوثائق المطلوبة.
- يعتبر التسجيل في التطبيق العملي بعد هذا الغرض نهائيا وهو قابل للتحويل.
- يعتبر لاغيا كل ملف ترشيح يودع على الرخصة الإلكترونية بعد التاريخ المحدد لإعداد الملفات.
- تعد توقيع المترشحين مرتين حسب الاستمارة وفي حدود المناصب المبينة في الجدول.
- يعتبر المترشحون التابعون حسب الاستمارة بالعدد الفردي بالترتيب الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-الطنجة-الخطوط.

جدول توزيع عدد المناصب المطلوبة لمباراة توظيف مرشحي وتلقي الصحة من فدرجة الأولى
(بم 10) - دورة 07 ماي 2023

الإطار	القطاعات	المعرضون	تلقوا الصحة		المجموع
			بم 10	بم 15	
التخصصات المطلوبة	3	70	35	35	115
مجموع المناصب حسب التخصص					

N°033/PC

Libé *Ramadan*

Poundbury, le petit village britannique imaginé par le roi Charles



Pour comprendre comment le roi Charles III rêve l'architecture du Royaume-Uni, il faut se rendre à Poundbury dans le sud-ouest de l'Angleterre et déambuler dans les rues de ce village "modèle" qu'il a imaginé de toutes pièces il y a trente ans.

Connu pour ses prises de positions écologistes, le roi Charles l'est aussi pour sa croisade de longue date contre l'architecture moderne.



Connu pour ses prises de positions écologistes, le roi Charles l'est aussi pour sa croisade de longue date contre l'architecture moderne

Au début des années 1990, il décide de mettre ses idées en pratique en soutenant la construction de Poundbury, un lotissement "modèle" sur ses terres du Dorset où vivent désormais quelque 3.500 habitants.

Ici, pas de béton ou presque, les grandes maisons et les bâtiments municipaux ont été construits en pierre, donnant l'impression qu'un quartier londonien huppé s'est délocalisé à la campagne.

"Charles tenait beaucoup à ce que le projet soit développé conformément à ses idées passionnées en matière d'architecture", explique à l'AFP Blake Holt, président de l'association des habitants de Poundbury.

"Il s'agissait de fournir aux gens des logements de bonne qualité, agréables à regarder, et de créer un lieu de vie agréable", ajoute-t-il depuis le Duchess of Cornwall Pub, nommé ainsi en l'honneur à la reine consort Camilla.

Charles et Camilla, avant de devenir roi et reine, étaient les duc et duchesse des Cornouailles, des titres que portent désormais le fils aîné du roi, William, et sa femme Kate.

Le roi a toujours été fermement opposé à l'architecture moderne, une prise de position qu'il a développée dans un livre en 1989 intitulé "Vision of Britain". Quelques années plus tôt, il avait fait capoter un projet d'extension de la Natio-

nal Gallery sur Trafalgar Square à Londres, le comparant à une "monstrueuse verrue".

Construit dans un style géorgien néo-classique, le lotissement qui jouxte la ville de Dorchester est censé refléter la vision architecturale du roi mais est critiqué depuis sa création pour être une sorte de "Disneyland féodal" en raison des styles architecturaux hétéroclites adoptés.

"Au fil des années, (le roi) s'est certainement fait des ennemis au sein des architectes", sourit Matthew Carmona, professeur d'urbanisme au University College de Londres.

Mais il admet que le monde de l'architecture, d'abord sceptique, "a accepté les messages sur la nécessité de construire de manière plus durable et de construire des lieux où l'on peut se promener et où les usages sont diversifiés".

Pour les défenseurs du projet, l'engagement de Charles pour développer le secteur des hautes technologies à Poundbury montre aussi que le roi ne vit pas complètement dans le passé.

Alun Reece, directeur d'une entreprise locale qui construit des équipements aéronautiques, affirme que le village est "bien-pensé pour l'environnement et pour nos salariés".

Le roi "est vraiment pour le progrès, mais il faut que ce soit du bon progrès", ajoute-t-il.

Les habitants aussi semblent conquis. "A la base, je m'étais dit que jamais je ne déménagerai ici", raconte Heather Fosdike, 60 ans. "Mais après un divorce, je me sens bien et en sécurité en étant seule".

Le village n'est pas réservé aux personnes âgées : il y a même une école. On ne trouve en revanche aucun panneau de signalisation, une volonté du roi pour inciter les habitants à faire preuve de discernement.

"C'est un lieu super pour élever un enfant", explique Jenny Janthe, une jeune maman de 28 ans qui vivait avant à Londres.

Certains habitants soulignent quand même le manque d'esprit de communauté dans le village. Pour le pasteur Glynn Barrow, c'est notamment car "il y a un fossé à combler, le coût de la vie est très élevé ici mais il y a aussi des logements sociaux".

"Il n'y a pas d'intermédiaire", affirme-t-il.

Si Poundbury appartient au duché des Cornouailles - désormais propriété du prince héritier William -, l'influence de Charles reste très importante.

"Il s'est intéressé de près à la question dès le début", explique Jason Bowerman qui gère le développement du lotissement. "Je n'ai aucun doute sur le fait qu'il continuera à s'intéresser de très près à la question".

Les dents acérées des T-Rex étaient recouvertes par des lèvres

Et si "Jurassic Park" et la plupart des fabricants de jouets montrant des tyrannosaure rex aux crocs apparents avaient tort? Ces célèbres dinosaures avaient très probablement des lèvres recouvrant leurs dents, selon une étude publiée jeudi.

"Les animaux comme les T-Rex, les dinosaures théropodes, avaient très probablement un genre de lèvres, des tissus mous recouvrant leur bouche pour protéger leurs dents", explique à l'AFP Thomas Cullen, un des auteurs de cette étude parue dans la revue Science.

"C'est un changement par rapport à de nombreuses hypothèses jusqu'ici, qui étaient qu'ils ressemblaient plutôt à des crocodiles, avec des dents apparentes lorsque leur gueule était fermée et sans lèvres", ajoute ce professeur en paléobiologie à l'université d'Auburn dans l'Alabama, dans le sud des Etats-Unis.

Si la question n'est pas totalement tranchée, les chercheurs ont étudié un panel de dinosaures théropodes de plusieurs musées pour arriver à cette nouvelle conclusion.

Ils ont par exemple comparé l'usure de l'émail des dents de dinosaures et de crocodiles, les animaux vivants les plus proches de ces théropodes.

L'émail dentaire "doit rester hydraté pour rester sain", détaille M. Cullen. "S'il est exposé à l'air trop longtemps, il devient friable et il a plus de chances de se fissurer ou d'attraper une maladie".

Selon le paléobiologiste, l'émail sur la partie extérieure des dents de crocodiles vivants s'use plus rapidement que celui présent sur la partie intérieure parce



qu'ils n'ont pas de lèvres.

"Lorsque nous avons examiné l'épaisseur de l'émail sur l'intérieur et l'extérieur des dents de grands tyrannosaures, ils ne présentaient pas ce type de configuration comme un crocodile", poursuit-il.

"Ils présentent un modèle plus proche d'animaux avec des lèvres", indique Thomas Cullen. "L'épaisseur de leur émail est la même sur les côtés extérieur et intérieur".

Les chercheurs ont aussi voulu savoir si les dents des T-Rex auraient pu être tout simplement trop grandes pour leur bouche, en les comparant à de nombreux lézards actuels pourvus de lèvres.

"Certains varans d'aujourd'hui ont des dents absolument immenses", a souligné M. Cullen. "Il semble presque incroyable que ces dents puissent être totalement recouvertes par des lèvres et pourtant c'est le cas".

"Et nous avons découvert que (...) ce

rapport d'échelle, est quasiment identique pour les dinosaures théropodes".

Quelles conséquences pour la représentation de ces fameux carnassiers dans la culture populaire?

Si Thomas Cullen reconnaît que les films "Jurassic Park" ont réussi "à coller à ce qui était connu" sur les dinosaures "à l'époque", les tentatives pour représenter les théropodes de façon "fidèle" ont complètement "déraillé depuis", selon lui.

Blagues

Comment appelle-t-on deux canards qui se disputent ?

Un conflit de canards.

+++++

Pourquoi les moutons aiment le chewing-gum ?

Parce que c'est bon pour l'haleine. (la laine)

+++++

Pourquoi les cordonniers sont-ils curieux ?

Parce qu'ils se mêlent de tout. (semelle)

Citations

"Le comble de l'optimisme, c'est de rentrer dans un grand restaurant et compter sur la perle qu'on trouvera dans une huître pour payer la note. "

Tristan Bernard

"Le meilleur moyen de prendre un train à l'heure, c'est de s'arranger pour rater le précédent. "

Marcel Achard

Le livre

Serge et Anne étaient arrivés à l'aéroport de Casablanca et avaient loué une voiture pour venir à Rabat mais aussi pour tous leurs déplacements pendant leur séjour au Maroc. Comme ils ne connaissaient pas la ville et qu'il leur était difficile de trouver l'adresse de mes parents, j'étais parti, par bus, les attendre à l'entrée de la ville avec, comme repère convenu la gare routière qui se trouvait justement bien en évidence, là-bas.

Serge était particulièrement heureux de se retrouver au Maroc et de me revoir. Il n'avait cessé de le répéter tout au long du trajet qui nous menait à la maison.

Mon père n'était pas là pour les accueillir car il était encore en voyage. Ma mère assurait, exceptionnellement, l'intérim du chef de famille. Elle avait, pour cette fois, dérogré à la règle traditionnelle selon laquelle, la maîtresse de maison pouvait bien recevoir des femmes mais ne devait jamais se découvrir devant les hommes étrangers à la famille. La nationalité européenne et l'appartenance à la religion chrétienne avaient accordé à Serge le privilège d'être reçu et salué par elle.

Connaissant bien cette règle pour en avoir, plusieurs fois, essuyé les revers lors de son précédent séjour au Maroc, il m'avait interrogé sur les raisons qui lui avaient valu cette distinction. Je lui avais expliqué que son statut d'Étranger et de Chrétien «nasrani» s'était substitué au voile qui la cachait, naturellement, à la vue des hommes. Il en avait rigolé. Au fond, je n'étais pas, moi-même, convaincu de cette explication, somme toute, ambiguë et abstraite.

Je leur servais d'interprète pour leur échange d'expressions de civilité bien que cela n'eût pas été nécessaire puisque la communication gestuelle faisait bien l'affaire et que pour la banalité des sujets abordés, la compréhension était presque parfaite.

Anne, étonnée et incrédule, avait demandé à ma mère comment elle avait réussi à avoir tous ces enfants tout en demeurant en si bonne santé. Cette dernière, pouffant de rire, s'était exclamée par l'un des rares mots français qu'elle savait : «courage», en formant avec les doigts le nombre «shuits». Ce mot signifiait naïvement, d'après elle, que cela était dû à sa force physique et morale...

Les Bousquet devaient passer une semaine, chez nous et envisageaient de partir, pour une durée de dix jours, dans une tournée qui les mènerait à Casablanca, El Jadida, Marrakech et Ouarzazate. Ils m'avaient invité à les accompagner lors de ce périple. J'avais accepté car cela me permettait de passer de réelles vacances mais aussi de revoir Jamal, «le monstre des Doukkalas». Mais je leur avais dit que je ne pourrais pas les accompagner au-delà d'El Jadida.

A Rabat, j'avais tenu à ce qu'ils fussent logés et nourris à notre charge, et veillé à ce qu'ils ne manquaient de rien. Cela ne pouvait avoir aucune incidence sur les finances de la famille car on ne calculait jamais dans ce genre de circonstances. Le naturel de cette situation faisait bien partie des particularités de la culture arabe et marocaine. D'ailleurs, les Européens qui, à l'occasion de visites touristiques ou d'affaires, fréquentent des familles marocaines, ne cessent de louer l'hospitalité légendaire qui caractérise notre société. Serge savait tout cela. Il m'avait supplié pour en expliquer les tenants historiques et culturels à son épouse.

Je leur servais, en outre, de guide lors de leurs promenades à travers la ville et ses environs. Or, dans les ruelles de la médina, dans les souks et marchés, cela me mettait très mal à l'aise car j'avais comme l'impression que les gens, ignorant la nature de mes rapports avec mes amis français, me regardaient avec la méfiance et peut-être le mépris qu'on affiche à l'égard de ces faux guides touristiques mali-

...ET LA VIE NE CONTINUE PAS.

Journal d'une vie qui serait la mienne



Rachid MEFTAH

cieux, fourbes et intéressés.

A la maison, ma mère et mes sœurs s'ingéniaient, à longueur de journées, à multiplier et varier les plats marocains, les tajines, les couscous. Nos heureux invités «nasranis», découvriraient, enchantés, ces recettes séculaires et en appréciaient les goûts et la saveur. Ils se régalaient. Ils étaient comblés. Néanmoins, Anne ne manquait pas, de temps à autre, d'exprimer son étonnement répulsif face à certaines de nos manières culinaires, de nos habitudes alimentaires et de nos pratiques sociales. Elle acceptait très difficilement de devoir manger dans la même grande assiette que plusieurs autres convives, encore moins de ne pouvoir se servir de couteaux et de fourchettes et d'être accueillie à manger avec les doigts.

Elle ne comprenait davantage pas qu'elle eût été contrainte à certaines occasions, de s'isoler avec les femmes et d'être séparée de son mari, assis, lui, dans une autre pièce, au milieu du clan exclusivement masculin. Cela était advenu à trois reprises, quand nous recevions d'autres invités.

Par contre, Serge, s'accommodait plus aisément à ces situations. Il s'entêtait, face à l'étrangeté de certains phénomènes, à imiter nos gestes et nos rituels et s'employait assidûment à les observer et les appliquer. Ses observations, ses interrogations, ses réflexions et ses conclusions traduisaient sa grande soif de pénétrer dans les profondeurs historiques, psychologiques et sociologiques de chaque détail de nos coutumes et traditions.

Or, autant il se réjouissait de l'évolution et des mutations qui s'opéraient au sein de notre société, transcendant, avec ses constats mûrement réfléchis et mes longs commen-

taires comparatifs, la transmission insensible, de génération en génération, de père en fils, de mère en fille, autant il se révoltait contre certaines manifestations sociales qu'il jugeait trop archaïques et incohérentes et certains comportements individuels qu'il estimait trop rigides et conservateurs.

Nous discutons souvent de ces nombreux tabous, fortement ancrés dans nos milieux sociaux et solidement conjugués aux multiples croyances religieuses, spirituelles et métaphysiques, qui se dressent farouchement contre tout changement jugé insolite, rendant désespérément inaccessibles les forteresses de la psychologie individuelle et collective et ralentissant sensiblement les processus de modernisation entamés et les efforts de développement mental et social déployés par les générations montantes.

Ses déductions, par leur lucidité objective admirable, convergeaient parfaitement avec ma réflexion et mes convictions mais cela ne manquait pas de raviver, ardemment, la polémique et alimenter, richement nos discussions sur certaines réserves quant au rôle de l'éducation et à la responsabilité de la jeunesse.

Après un bref passage par Casablanca qui avait permis à Serge de rencontrer l'une de ses vieilles connaissances, installée au Maroc depuis une dizaine d'années, nous avions regagné El Jadida où Jamal nous attendait impatiemment. Il était venu de Sidi Bennour, une bourgade agricole distante de quelque 70 kilomètres, qui abritait sa famille.

Jovial et chaleureux, comme à son habitude, il nous avait bombardés de questions sur notre voyage, notre santé, nos familles en notre société, transcendant, avec ses constats mûrement réfléchis et mes longs commen-

taires, son visage s'était crispé. Il paraissait durement affecté par les conditions excessivement difficiles de sa vie dans cette grande ville.

«C'est une ville terrible, avait-il dit, je ne comprends pas comment on peut y trouver le bonheur de vivre. Il n'y a pas de bonheur puisqu'il n'y a pas de sérénité. Tout est stress, mensonge fourberie et hypocrisie. Le bruit infernal, la course éfrénée quotidienne, la bousculade incessante, la promiscuité étouffante, la lutte féroce des hommes pour leur survie, les disputes, les accrochages... Rien ne s'arrête dans cette ville qui déborde et submerge l'humanité... Je sens que je ne pourrais pas tenir longtemps. Il faut, absolument, que je trouve le moyen d'être muté ailleurs...»

Lui qui avait grandi au milieu de la nature, humé son air pur, couru à travers son étendue infinie et avait évolué entre bois, champs et pâturages ; lui dont la vie était, jusque là, simple, spontanée et sereine, il se sentait dépassé, déphasé, désarçonné. Il étouffait, physiquement et matériellement. Il suffoquait moralement et culturellement.

Il s'apitoyait sur son sort mais son humour philosophique ne manquait pas à ses propos. L'espoir ne l'avait pas quitté. Sa bonne humeur et sa gaieté, naturellement insouciantes, ressurgissaient à chaque coin de phrase. Il s'était ressaisi : «Je vous ennuie avec mes histoires. Allons manger ! Vous devez mourir de faim. J'ai repéré un endroit où on sert des merveilles».

En me raccompagnant à la gare routière pour mon retour à Rabat, Jamal m'avait appris qu'il envisageait de préparer sérieusement le concours d'accès au cycle supérieur de l'enseignement pédagogique. C'était une formation de perfectionnement qu'on devait suivre pour obtenir un diplôme équivalent à celui des lauréats de l'ENS et devenir ainsi professeur du second cycle de l'enseignement secondaire. Il m'avait remis une liste d'ouvrages bibliographiques sur la littérature française et la linguistique pour la préparation de son concours, en me demandant de les lui chercher dans les grandes librairies de Rabat car quelques-uns étaient introuvables à Casa et à El Jadida. J'étais enthousiasmé par son projet ambitieux, d'autant plus que c'était là le seul moyen de le délivrer des griffes de cette ville qui lui avait ravi sa joie de vivre. Connaissant son esprit entreprenant et sa ténacité, j'étais convaincu de sa réussite. J'avais très envie de l'aider. Je lui avais promis de lui chercher tous les livres dont il avait besoin et même de les lui offrir et de lui communiquer toutes les informations qui pourraient lui faciliter la préparation du concours.

Quant à moi, les quelques jours que j'avais passés en compagnie d'Anne et de Serge ainsi que mon court séjour à El Jadida étaient amplement suffisants pour mon repos. Je me languissais déjà de mes études de sciences politiques et il me tardait de retrouver l'ambiance dynamique et laborieuse de mes chères petites classes et de mon cher collège.

Ali, qui était venu me rendre visite, m'avait appris qu'il avait confortablement réussi aux examens de licence en sciences économiques. Son expérience passée à l'enseignement primaire lui avait beaucoup facilité l'épreuve du CAPS. Je l'enviais pour cette double réussite. Cela avait, d'autre part, augmenté mes remords quant à ma décision de reporter la préparation de mes épreuves universitaires. J'avais réalisé que j'aurais bien pu, en déployant des efforts supplémentaires, les combiner avec les exigences de ma carrière à l'enseignement, d'autant plus que la déception à peine voilée de mon père m'avait profondément marqué.

(A suivre)

La 6^{ème} édition du Festival Gnaoua Show pour le monde à Jemaâ El Fna



mène anthropologique très particulier et une dynamique qui se répète chaque année avec cette merveilleuse possibilité d'une véritable chaîne de coopération avec un ensemble de partenaires qui participent à sa constitution. En s'investissant durablement et en s'évertuant à préserver ses assises depuis la pandémie de Covid-19, on s'apercevra, de l'effet surprise du retour des publics grâce à une forte médiation et communication à cette 6ème édition avec le grand partenariat et la présidence de l'Association Le Grand Atlas (AGA).

Le Professeur Mohamed Knidiri

rayonnement culturel sans oublier l'attraction touristique et les ressources de l'économie créative qui en découle, devenu depuis sa création un véritable centre de production et d'accompagnement des artistes qui rencontrent un succès public croissant.

C'est un lieu de rencontres, pouvant attirer susciter débats et forums, un espace festif pour jeunes et moins jeunes qui retrouvent des temps de convivialité. C'est un événement d'envergure pour célébrer l'art Gnaoua, un art authentique reconnu par l'UNESCO en tant que patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Afin de préserver ce genre musical populaire, l'Association Le Grand Atlas a scellé un partenariat avec l'Association Hmitti pour la culture et la création artistique afin de fédérer les efforts pour permettre à ce festival de se faire une place parmi les grands festivals, à l'instar de celui des Gnaoua d'Essaouira. A rappeler que le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a procédé, en 2019, à l'inscription de l'art Gnaoua sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le Festival national, des arts populaires de Marakech (FNAP) est le premier festival à avoir présenté les magnifiques afro-marocaines des danses et musiques Gnaouies à sa première édition le 2 mai 1960, en présence de Feu Hassan II alors Prince Héritier et du Roi Hussein de Jordanie, dans les Jardins du Harti ».

Zohra W.J

Organisé par l'Association Le Grand Atlas et l'Association Hmitti pour la Culture et la création Artistique, le festival Gnaoua Show connaîtra la participation de célèbres troupes emblématiques du Royaume et dirigées par des maâlems véritables icônes de l'art Gnaoua.

Ce festival hors normes bénéficie du soutien de nombreux partenaires, dont l'Association Le Grand Atlas (AGA), la Direction régionale de la culture, le Conseil régional Marrakech-Safi, le Conseil de l'arrondissement Médina et la Fondation Al Omrane.

Le Gnaoua Show est un projet spécifique des Hmiti père et fils qui a une inscription sur pratiquement l'ensemble du Royaume avec une tempo-



ralité précise, en réinventant son rapport à l'altérité et à la diversité et en y imposant sa fabuleuse marque «Tagnaouite» qui est en fait un phéno-

président de l'AGA, souligne en effet : « Le Gnaoua Show défend l'identité culturelle artistique de notre territoire et sa participation au

Subvention des festivals et manifestations cinématographique

Plus de 5 millions de dirhams au profit de 15 rendez-vous

La Commission de soutien à l'organisation des festivals et manifestations cinématographiques a annoncé qu'elle a accordé des subventions totalisant 5,7 millions de dirhams au profit de 15 festivals et manifestations.

Dans un communiqué, le Centre cinématographique marocain (CCM) a indiqué que la commission a examiné au terme de ses réunions, tenues les 10 et 11 avril à Rabat, 22 demandes de soutien et avait reçu les organisateurs des festivals et des manifestations cinématographiques qui ont exposé et défendu leurs projets.

Le Festival international du cinéma africain à Khouribga dans sa 23ème édition est arrivé en tête des manifestations bénéficiaires de l'appui de la Commission en s'accaparant 1.400.000 dirhams, suivi du Festival international du cinéma méditerranéen de Tétouan dans sa 28ème édition (1.300.000 dirhams) et du Festival international du film documentaire à Agadir dans sa 14ème édition qui a bénéficié d'une subvention d'une

valeur de 700.000 dirhams, précise la même source. Le Festival international du film de Dakhla dans sa 11ème édition a obtenu, pour sa part, la somme de 650.000 dirhams, le Festival international du cinéma d'animation de Meknès dans sa 21ème édition a reçu 600.000 dirhams et le Festival international du cinéma indépendant de Casablanca dans sa deuxième édition a, quant à lui, obtenu 200.000 dirhams.

Le Festival international du film et du Sahara d'Assa dans sa 11ème édition et le Festival du film arabe de Casablanca dans sa quatrième édition, ont bénéficié chacun de 150.000 dirhams, ajoute le communiqué.

La commission a également décidé d'allouer le montant de 100.000 dirhams au Festival international du court métrage du Souss à Ait Melloul dans sa 15ème édition, au Festival "Caméra Kids" dans sa 7ème édition, au Festival international des films d'environnement de Chefchaouen dans sa 12ème édition et au Festival



international du film Rabat-Comedy dans sa quatrième édition.

Le reste de cette enveloppe (50.000 dirhams) a été réparti entre le Forum Isouraf du 7ème art à Agadir pour sa 10ème édition et le Forum régional du court métrage pédagogique/Bensli-

mane pour sa cinquième édition.

Présidée par Khadija Alami Laaroussi, cette réunion s'est déroulée en présence de Leïla Triki, Shanaz El Akrici, Fatima Zahra Mouhim, Mourad Latifi, Driss El Kri, Mohamed Fadel El Joumani et Hicham Ibrahim.

Lancement de l'appel à candidature au 14^{ème} Festival Issni N'Ourgh international du film amazigh



L'Association Issni N'Ourgh international du film amazigh a lancé un appel à films pour la 14^e édition de cette manifestation qui se tiendra à Agadir du 21 au 25 septembre prochain.

Organisée sous le thème "Agadir : capitale de la culture amazighe", cette édition sera marquée par l'organisation d'une compétition internationale des films amazighes et d'une compétition internationale des films du monde, indique l'association dans un communiqué, précisant que ces compé-

titions comportent les longs-métrages (fiction et documentaires) ainsi que les courts-métrages (fiction et documentaires).

Quant aux modalités de participation, la plateforme <https://filmfreeway.com/FLNIFA> sera mise à la disponibilité des candidats qui désirent participer à la compétition internationale des films du monde, alors que les candidats à la compétition amazighe sont invités à remplir le formulaire du festival via le lien : <https://drive.google.com/.../1yEennk7gXqq6mDprROo.../view>.

Les candidatures doivent être soumises

avant le 10 juillet 2023, note la même source.

Depuis une décennie, ce festival contribue à la promotion du 7^e art, en particulier le film amazigh, à travers la diffusion d'une variété de films et l'organisation d'une série d'ateliers de formation et de conférences, ajoute la même source.

Cet événement est organisé en partenariat avec le Conseil communal d'Agadir, l'Institut Royal de la Culture amazighe, le Conseil régional de Souss-Massa et le Centre Cinématographique marocain.

Bouillon de culture

Jamie Fox hospitalisé

Jamie Fox "est déjà sur le chemin de la guérison". Alors qu'il tournait son prochain film Netflix *Back in action*, l'acteur de 55 ans a dû être hospitalisé à la suite d'une "complication médicale". Dans un communiqué partagé sur Instagram, et relayé par le site *Variety*, sa fille Corinne Fox explique qu'il est surveillé à Atlanta (en Géorgie) où, "grâce à une prise en charge rapide et à de grands soins", il serait déjà en train de se rétablir.

Sans en dire plus sur la nature des soucis de santé de son père, la jeune femme de 29 ans ajoute : "Nous savons à quel point il est aimé et apprécions vos prières. La famille demande le respect de son intimité pendant cette période". De son côté, le magazine *TMZ* souligne que l'acteur de *Django Unchained* a été "emmené à l'hôpital" le mardi 11 avril.



IRCAM : Un programme riche en célébration du 22^{ème} anniversaire du discours d'Ajdir

L'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM) a élaboré un riche programme en célébration du 22^{ème} anniversaire du discours d'Ajdir et de la création de l'Institut, a affirmé, mercredi à Rabat, son secrétaire général, Houcine Moujahid.

Lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du programme de célébration du 22^{ème} anniversaire du discours d'Ajdir (17-20 octobre 2023), M. Moujahid a expliqué que ce dernier comprend des portes ouvertes, des expositions artistiques, une remise du Prix de la culture amazighe, une table ronde sur les principales questions liées à la mise en œuvre du caractère officiel de l'amazigh ainsi qu'un concert.

M. Moujahid a souligné que

le thème retenu pour cette édition, à savoir "Tous pour la promotion de notre culture amazighe", traduit la responsabilité nationale qui incombe à chacun de promouvoir la culture amazighe.

Il a ajouté que l'anniversaire du discours Royal d'Ajdir est l'occasion d'évoquer ce qui a été accompli en faveur de la langue amazighe, d'approcher les préoccupations les plus importantes qui s'y rapportent et de se tourner vers l'avenir.

De son côté, le président du Prix de la culture amazighe pour l'année 2022, Karim Bensoukas, a noté que ce prix a constitué, depuis sa création, une occasion d'instaurer une culture d'hommage, d'appréciation et d'encouragement pour les différents chercheurs, artistes, créateurs et personnes intéressées par le domaine des



études et créations amazighes.

Ce prix se veut une initiative symbolique louable qui contribue à promouvoir la recherche sur la langue et la culture amazighes, a-t-il estimé

appelant, dans ce sens, l'ensemble des chercheurs et des artistes à présenter leurs candidatures.

Pour sa part, la présidente du jury du Prix de la culture

amazighe pour l'année 2022, Sabah Allah, a déclaré que ce prix constitue l'un des mécanismes retenus par l'IRCAM, dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de promotion de la culture amazighe, pour rendre hommage, depuis 2004, à un grand nombre de chercheurs dans les domaines artistique, scientifique et éducatif".

Le directeur du Centre des expressions artistiques, des études littéraires et de la production audiovisuelle, relevant de l'IRCAM, Ahmed El Mounadi a, quant à lui, indiqué que l'IRCAM cherche à travers ses activités annuelles, notamment les célébrations de commémoration du discours d'Ajdir, à s'engager positivement et efficacement dans les projets de promotion des arts amazighes.

Mots flechés

JEU & LOISIRS

ISSUE	→	RATÉ	↙	GLACIS	REDDITION	DISCONTINUITÉ	↘	LITHIUM FEMME AIMÉE	SUCRER	EMPEREUR ROMAIN	CONTRÔLE
RÉHABILITATION	→										
				PRESS-EUX	→		NOTION PRONOM				
RELAX											
IMPOSTEURS	→										
POSSESSIF	→			FIN DE MALADIE	→			PART APOLES-CENT	→		
				GROSSE ARTÈRE	CACHÉ VAPEUR			BOUTONS DE JEUNESSE	→		
MÉLODIE		INTUSTICE	↘				NOTE			EN BERNE	PERSONNEMÉCHANTE
ROND	→						BOIS				
NOTE											
		RÉTROGRADE	→					CASSÂT	ÂGE COPINE		
TEUF		LOLO LIQUIDA	→					EN ARRIÈRE			TRÈS COURT
					LE MÊME EN TROMBÉ	→				EN ARGOT RUSSEAU	
GRECQUE	→			GROS SERPENT	↘			ÉTAT DES VOILES	→		
FERRÉE	→										

Solution mots flechés d'hier

ABRÉVIÉ	A	IMPRES	AVANCÉ	DIRIGÉ	→	R	DE JEAN DE HOUT	EN PULSION	VENUS	→	E	PLANTE DES JACÉS	VELU	INCULCÉ
GRAND BRUY	B	AROU	F											CRUE
	F	ER												NOUVEURS
LOLE	R	R												NUE
ANDRÉ	R	H												LO
IMPRES	C	A	E	N										MÈRE
IMPRES	T	S	A	R										LIE
ALTISSIM	L	I												ARN
ALTISSIM	O	U	T	R	A	N	Ç	I	E	R	E			
	O	N	D	E	E									R
ACQU	R	S												AGILE
SAC	N	O												BRAS
IMPRES	O	M	B	R	A	G	E	U	S	E	S			

Directeur de la Publication et de la Rédaction
 Mohamed Bourabia

Secrétaire général de la rédaction
 Mohamed Bourabia

Rédaction
 Hassan Bentaleb
 Alain Bouhry
 Mounad Tabet
 Wafaa Mejdoubi
 Mehdi Oussat
 Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
 Atika Rachi

Directeur artistique
 Fouad Ezzaïf

Service technique
 Khadija Sbi (Responsable)
 Myriem Rebane
 Khadija Helali
 Hafd Bouzarrouata
 Mariama Farki
 Elbaoudoussi Elmradi

Révision
 Abdelouassim Wamach

Secrétaire
 Asmaa Tabaa

Photographe
 Ahmed Laaraki

Correspondants
 Ahmedou El Katob (Lahyoune)
 Abdelali Khalid (Essaouira)

Collaborateurs
 Chouab Salhouan
 Khalid Benmourya

Adresse de la Rédaction
 33, Rue Amir Abdelkader
 B.P. 2365 - Casablanca Maroc

E-mail:
 Liberation@libe.ma

Téléphone:
 0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
 0522 62 09 72

Service annonces et publicité
 E-mail:
 annonces@libe.ma

Youssef El Gaba
 Mouna El Youssefi
 Loubra Baghdadli
 Latifa Mounib
 Rida Ait Dohman
 Sibam Zaher
 Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
 3^{ème} Etage - Casablanca
 Tél: 0522 31 00 62
 0522 62 32 32
 0522 60 23 44
 Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
 Les Editions
 Maghébines

Distribution
 SAPRESS
 Dossier de presse
 130/64

Site web:
 www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

الجشرب
OJD
MAROC
 2017
 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- Sentimental
- Abruti - Ville d'Abraham
- Unité de chaleur - Faute
- Fief de rapace - Propriété de la matière
- Endormeuse
- Chamois des Pyrénées - Unir
- Milliardème du savant - Fait au fil
- Réalité abstraite - Ville serbe
- Ecinées - Font le tas
- Possessif - Usée

VERTICALEMENT

- Tissées
- Soumise
- Atées
- Astute - Serri
- Conteste - Font le sud - Chevilles de golfeur
- Mot - Être grand ouvert
- Dieu d'Égypte - Lawrenceian - Direction
- Interrogation
- Aurochs - Publié
- Belevé

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	E	R	I	N	G	U	E	R	O
2	U	S	I	N	E	R		S	U	C
3	P	E	T		R	A	I		E	P
4	I	R		E	V	I	T	E	R	
5	N	I	D		U	N	A	U		V
6	A	N	E		R	E	L	E	V	E
7	T	E	M	P	E		I		O	R
8	I		I	O		T	E	N	I	R
9	O	C		U	R	I	N	E	R	A
10	N	A	R	R	E	R		T	E	T

Grilles de sudoku

Facile

3		6		8				
	5	8		9	2			
	2	5	3				1	
7	4	3					9	
	6	4		8	5			
9				1		8	4	
5			2	3	1			
	2	4		5	3			
	9			4				2

Difficile

7	9			5	4			
		9			3			
	5			6		8		
1		7						
	7	6		5		8	2	
				2			1	
	2	3				7		
		7		9				
	5	2				3	6	

Moyen

	6			5		8		
				6	7	1		
3			9	2			6	
	6					8		
7	3					5	4	
	8					9		
8			1	4				9
	5	2	8					
9	7						1	

Expert

	5	7					2	1
		9	4					
	6	3			7			5
		5			1			
			6		8			
			2			6		
5		1					2	4
					3	5		
9	3						8	7

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	1	9	6	2	4	8	5	7
8	7	6	5	1	9	2	4	3
4	2	5	7	8	3	1	6	9
7	6	4	3	9	2	5	8	1
9	3	1	8	4	5	6	7	2
2	5	8	1	7	6	3	9	4
6	9	7	2	3	8	4	1	5
5	4	3	9	6	1	7	2	8
1	8	2	4	5	7	9	3	6

Moyen

7	2	6	1	5	4	8	9	3
5	9	3	8	7	6	2	4	1
1	4	8	2	3	9	6	7	5
9	8	4	6	1	3	5	2	7
3	1	2	7	4	5	9	8	6
6	5	7	9	8	2	1	3	4
4	3	9	5	2	1	7	6	8
2	7	1	3	6	8	4	5	9
8	6	5	4	9	7	3	1	2

Difficile

9	7	8	4	3	2	1	6	5
2	3	1	6	5	8	4	7	9
4	6	5	1	7	9	8	2	3
6	2	9	7	1	5	3	8	4
8	5	4	9	2	3	6	1	7
7	1	3	8	6	4	5	9	2
1	9	2	5	4	6	7	3	8
5	8	7	3	9	1	2	4	6
3	4	6	2	8	7	9	5	1

Expert

5	6	2	9	8	7	1	3	4
3	7	1	2	4	5	9	6	8
4	8	9	3	6	1	2	7	5
2	3	6	8	5	9	4	1	7
7	4	5	1	3	2	8	9	6
9	1	8	6	7	4	5	2	3
1	5	4	7	2	3	6	8	9
8	2	3	4	9	6	7	5	1
6	9	7	5	1	8	3	4	2

Recettes

Poulet à la Chermoula rôti au four

Ingrédients :

5 ou 6 pilons de poulet (ou autres morceaux de poulet ou encore 1 poulet entier)
3 c-à-soupe de sauce à Chermoula
Sel, poivre du moulin
Citron
Coriandre
Huile d'olive

Préparation :

Déposer les pilons de poulet ou autres morceaux de poulet dans un saladier.

Ajouter 3 c-à-soupe de sauce Chermoula
Saupoudrer de gros sel et de poivre du moulin.

Frotter bien les pilons de poulet avec la sauce.
Arroser d'huile d'olive si désirée.

Filmer le saladier et placer au réfrigérateur (au minimum 3 heures).

Préchauffer le four à 190 C (400 F).

Déposer les pilons de poulet dans un plat allant au four ou une plaque recouverte de papier sulfurisé.

Enfourner pour environ 30 minutes ou jusqu'à ce que les pilons soient dorés et que la température interne indique 165 C (74F).

Servir aussitôt parsemés de coriandre, accompagnés d'une bonne purée ou pommes de terre sautées et de quartiers de citron.



Pâtes au pistou



Ingrédients :

Pour le pistou à la roquette et aux noix:

2 bottes de roquette (environ 100g)
2 gousses d'ail pelées et dégermées
1 c. à café de sel
80 g de noix concassées
80 g de parmesan râpé
15 cl d'huile d'olive extra vierge

Pour le pistou au basilic et aux pignons :

2 bottes de basilic (environ 100g)
2 gousses d'ail pelées et dégermées
1 c. à café de sel
80 g de pignons moulus
80 g de parmesan râpé
15 cl d'huile d'olive extra vierge

Préparation :

Pistou à la roquette et aux noix :

Blanchir les feuilles de roquette dans une eau bouillante salée pendant 30 secondes (après le retour de l'ébullition).

Egoutter les feuilles de roquette et les plonger dans une eau glacée pour stopper la cuisson.

Egoutter la roquette et l'éponger avec du papier absorbant.

Dans un mortier, piler les gousses d'ail avec le sel puis rajouter les feuilles de roquette.

Réduire le tout en purée en incorporant l'huile d'olive, le parmesan et les noix.

Cuire des pâtes au choix, les égoutter et les enduire encore chaudes de pistou à la roquette et aux noix.

Décorer le plat avec des copeaux de parmesan et des noix concassées.

Pistou au basilic et aux pignons :

Blanchir les feuilles de basilic dans une eau bouillante salée pendant 30 secondes (après le retour de l'ébullition).

Egoutter les feuilles de basilic et les plonger dans une eau glacée pour stopper la cuisson.

Egoutter les feuilles de basilic et les éponger avec du papier absorbant.

Dans un mortier, piler les gousses d'ail avec le sel puis rajouter les feuilles de basilic.

Réduire le tout en purée en incorporant l'huile d'olive, le parmesan et les pignons moulus.

Cuire des pâtes au choix, les égoutter et les enduire encore chaudes de pistou au basilic et aux pignons.

Décorer le plat avec des copeaux de parmesan et des pignons torréfiés.

Bon à savoir : verser le pistou dans un bocal et le recouvrir d'huile d'olive, ainsi, il peut se conserver pendant une semaine au frais.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMM OUIDJOUH
PROVINCE D'ASSA-ZAG
SOUDIM



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX
N°04/2023/INDH**

Le 09 Mai 2023 à 12h 30 , il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix N°04/INDH/2023 pour le lot unique ventilé comme suit:
«TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE MATERNITE (DAR ALOUMOUUMA) A LA VILLE D'ASSA/PROVINCE D'ASSA-ZAG».

- L'estimation du projet est : 1 459 200,00Dhs TTC (Un million quatre cent cinquante-neuf mille deux cent dirhams 00 cts).
- La caution provisoire est : 40 000,00 Dhs (Quarante mille dirhams 00 cts).

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés à la DBM de cette Province.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur le président de la commission d'appel d'offres.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit procéder à la Soumission électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation, notamment article 9.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Qualification	Classe
A : construction	A.2 Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Remarque : Aucun pli ne sera accepté après l'heure et la date sus mentionnées

N° 2616/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 10/2023/B.G.C/P.AZ**

Le 16 Mai 2023 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour **AMÉNAGEMENT DES PISTES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.

La cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **quarante mille dirhams, (40.000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **un millions huit cent dix-huit mille neuf cent soixantedirhams, (1 818 960,00) DH**

Les concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

⇒ Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1 B.2	4

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 2619/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة فاس مكناس
صالة ظيم تزا
جماعة تاهلة
قسم الشؤون الإدارية والاقتصادية والشعبية
مصلحة الشؤون الاقتصادية والموارد المالية
مكتب الجهويات

**إعلان لعموم ملك الأراضي الحضرية غير المبنية
الواقعة بتراب جماعة تاهلة**

ينهي رئيس المجلس الجماعي لتاهلة إلى علم العموم، انه بناء على مقتضيات القانون 07.20 المقدر والمتمم للقانون 47.06 المتعلق للجهويات المحلية الصادر بتفويضه الظهير الشريف رقم 1.07.195 بتاريخ 19 من ذي القعدة 1428 (30 نونبر 2007) (المادة 49).

ويشاء على توصيات المجلس الجهوي للتصاريح لجهة فاس مكناس خلال سنة 2018، قلة سيتم اجراء احصاء سنوي للأراضي الحضرية غير المبنية المشمولة بتصميم التهيئة لجماعة تاهلة، الخاضعة لترسم أو المعلقة منه ابتداء من تاريخ 2023/04/24، لذلك يتعين على جميع ملاكي أو حازي الأراضي الحضرية غير المبنية تقديم جميع البيانات المتعلقة بملكاتهم لهذه الأراضي للجنة الإحصاء المعنية لهذا الغرض وتسهيلاً مأمورية صلحهم.

وفي هذا الإطار يتعين عليهم أن يودعوا لدى مصلحة الوعاء الجماعية قبل فتح مارس من كل سنة إقرار بهذه الأراضي وفق مطبوع نموذجي تعده الإدارة لهذا الغرض يتضمن جميع البيانات المتعلقة بتصفية الرسم كما تنص على ذلك المادة 47 من القانون المذكور أعلاه، ويؤدي الرسم على الأراضي الحضرية غير المبنية تلقائياً لدى صندوق ومحل المدافيل الجماعية قبل فتح مارس من كل سنة (المادة 46 من القانون المسالف الذكر).

وفي حالة تغير المالك أو تخصيص الأرض أو تقويتها (المادة 48)، يتعين عليهم التصريح بذلك داخل أجل 45 يوما المالية لتاريخ وقوع احد التغييرات السابقة.

وفي حالة عدم قيامهم بالتوجب فإن مصلحة الوعاء الجماعية ستكون مضطرة لتطبيق الجزاءات المنصوص عليها في المادة 147 من القانون المسالف الذكر وهي كالتالي:

1. في حالة عدم ايداع الإقرار أو ايداعه خارج الأجل تنطبق على مبلغ الرسم المستحق زيادة قدرها 15%.
2. بالنسبة لكل إقرار نقص أو يتضمن عناصر غير متطابقة تطبق كذلك على مبلغ الرسم المستحق زيادة قدرها 15%، مادام إذا كانت العناصر النقص أو غير المتطابقة لا تؤثر على أساس تصفية الرسم أو استخلاسه، ولا يمكن أن يقل مبلغ كل زيادة من الزيادات السابقة الذكر عن 500 درهم.
3. تطبق ذخيرة قدرها 10% بالنسبة لتأخر الملتزم لترسم وزيادة قدرها 05% عن الشهر الأول من التأخير و 0,5% عن كل شهر أو جزء شهر إضافي.

N° 2617/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale du Primaire et des sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Casablanca – Settat
Direction provinciale d'El Jadida

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° : 04/INV/2023

Le 12/05/2023 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'ARIF Casablanca – Settat, 1, rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif aux :

OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage
L'étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction de l'ÉCOLE ISSAÏR LEMSAÏDAK Commune territoriale MOULAY ABDELLAH, Province d'El Jadida	60 000,00 Soixante mille dirhams TTC

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, service des Constructions, Equipement et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les candidats doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément dans le domaine d'activité comme suit :

Activité	Qualifications demandées	Catégorie
ETUDES GÉOTECHNIQUES DES BATIMENTS COURANTS	EG.1	4
CONTROLE DES TRAVAUX DE BATIMENTS COURANTS	CQ.1	4

N° 2618/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Prélucolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 41/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 09 mai 2023 à partir de dix heures 00 minutes (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant: ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de FAO
41/INV/DPSS/2023	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	72 000.00 (soixante deux mille dirhams TTC)	A partir de dix heures 00 min (10h 00min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2620/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Prélucolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 42/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 09 mai 2023 à partir de dix heures 20 minutes (10h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant: ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de FAO
42/INV/DPSS/2023	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	132 000.00 (cent trente deux mille dirhams TTC)	A partir de dix heures 20 min (10h 20min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2621/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Prélucolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 44/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 09 mai 2023 à partir de onze heures 00 minutes (11h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant: ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de FAO
44/INV/DPSS/2023	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	18 000.00 (dix huit mille dirhams TTC)	A partir de onze heures 00 min (11h 00min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2623/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Prélucolaire & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 43/INV/DPSS/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 09 mai 2023 à partir de dix heures 40 minutes (10h40min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant: ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de FAO
43/INV/DPSS/2023	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	28 800.00 (vingt huit mille huit cent dirhams TTC)	A partir de dix heures 40 min (10h 40min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2622/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Pédagogique & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 45/INV/DPSS/2023

SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 09 mai 2023 à partir de onze heures 20 minutes (11h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant: RECEPTION DES FONDs DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE FATIMA EL MERNISSI A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de l'AO
45/INV/DPSS/2023	RECEPTION DES FONDs DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE FATIMA EL MERNISSI A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	28 800.00 (Vingt huit mille huit cent dirhams TTC)	A partir de onze heures 20 min (11h 20min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2624/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Pédagogique & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 46/INV/DPSS/2023

SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 09 mai 2023 à partir de onze heures 40 minutes (11h40min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant: RECEPTION DES FONDs DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE IBN BAJA A LA VILLE DE SIDI YAHYA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de l'AO
46/INV/DPSS/2023	RECEPTION RECEPTION DES FONDs DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE IBN BAJA A LA VILLE DE SIDI YAHYA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	21 600.00 (Vingt et un mille six cent dirhams TTC)	A partir de onze heures 40 min (11h 40min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2625/PA

المملكة المغربية
وزارة التعلّم
إقليم زوڤان
الجماعة الترابية مولاي عيسى بن ادريس

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

(الخاص بهيئة التقنيين للجماعة الترابية مولاي عيسى بن ادريس)

برسم سنة 2023

سينظم في يوم 14 ماي 2023 على الساعة العاشرة صباحا بمقر جماعة مولاي عيسى بن ادريس امتحان الكفاءة المهنية لولوج:

1. درجة تقني من الدرجة الأولى المسلم 11.

ويقتض هذا الامتحان في وجه التقنيين من الدرجة الثانية المسلم 10 التابعين لجماعة مولاي عيسى بن ادريس

الذين قضوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في هذه الدرجة.

يجب أن توضع طلبات الترشيح بمصلحة الموقّنين للجماعة الترابية مولاي عيسى بن ادريس إلى غاية 08 ماي 2023 وهو آخر أجل لقبولها، وسيجري اختيار المترشحين على الشكل التالي:

أ. الاختبار الكتابي:

الاختبار	المدة	المعامل
تحرير موضوع ذي طابع مهني.	ثلاث ساعات 3"	3

ب. الاختبار الشفوي:

الاختبار	المدة	المعامل
حوار حول المهام المسندة للمعني بالأمر ومدى قدرته على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة المعتمَد بها.	20 دقيقة	3

N° 2627/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Pédagogique & des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENTRA
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 47/INV/DPSS/2023

SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 09 mai 2023 à partir de deux heures 00 minutes (12h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis concernant: RECEPTION DES FONDs DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE LALA KHADJIA A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, comme suit :

AO n°	OBJET	Estimation du coût des prestations TTC	Heure d'ouverture des plis de l'AO
47/INV/DPSS/2023	RECEPTION DES FONDs DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE LALA KHADJIA A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	21 600.00 (Vingt et un mille six cent dirhams TTC)	A partir de deux heures 00 min (12h 00min)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2626/PA

LEPEMAR S.A.R.L.
Au capital de 100.000 Dirhams
Siège Social : N° 34 EL MANAHJ AL OUADH QUARTIER ZINE ABDINE SAFI

Au terme d'un acte sous seing privé, établi à SAFI en date du 27/01/2023. La collectivité des associés a :
• Approuvé des comptes définitifs de la liquidation.
• Donné quitus au liquidateur, Monsieur MRID ABDELILAH Titulaire de la CIN N° H 493675 pour sa gestion et le décharge de son mandat.
• Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de SAFI LE 16/03/2023 sous le N°1528, radiation au R.C de SAFI.
N° 2629/PA

ASNI FORAGE SARL AU
Au capital de 100.000 dirhams
Siège social : DOMICILIE CHEZ CONSULTING SISE RUE 23 IMM B2 APPT N°06 BLEED EL JED SAFI
Au terme d'un acte sous seing privé, établi à SAFI en date du 20/02/2023. La collectivité des associés a :
• Approuvé des comptes définitifs de la liquidation.
• Donné quitus au liquidateur, Monsieur AIT OÙJJA MOHAMED Titulaire de la CIN N° E 191565 pour sa gestion et le décharge de son mandat.
• Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de SAFI le 07/03/2023 sous le N° 1478. Radiation au R.C de SAFI.
N° 2630/PA

FROMAZ SARL
Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : N° 06 PLACE MED V NAJAH EL AMIR SAFI
Au terme d'un acte sous seing privé, établi à SAFI en date du 30/11/2022. L'associé unique de la société FROMAZ S.A.R.L. AU décide :
- L'ouverture de la dissolution de la société et nomme en qualité de liquidateur Mme MABOUAR BOUCHRA CIN N°: H 266710 domicilié à : N° 80 RUE TENSIFIT LOTS EL JAOUHARA SAFI.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de SAFI LE 16/01/2023 sous le N°1526.
N° 2631/PA

AYAB TRANS
Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : DOMICILE CHEZ OFFICE CONSULTING R23 IMM B2 APPARTEMENT N°06 QUARTIER BLEED EL JED SAFI
Au terme d'un acte sous seing privé, établi à SAFI en date du 27/01/2022. La collectivité des associés a :
• Approuvé des comptes définitifs de la liquidation.
• Donné quitus au liquidateur, Monsieur TOUZANI NABIL, Titulaire de la CIN N° H 486725 pour sa gestion et le décharge de son mandat.
• Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de SAFI LE 16/03/2023 sous le N°1525, radiation au R.C de SAFI.
N° 2632/PA

GMN TRANS SARL AU
Au capital de 100.000 dirhams
Siège social : DOMICILIE CHEZ OFFICE CONSULTING SISE RUE 23 IMM B2 APPT N° 06 BLEED EL JED SAFI
Au terme d'un acte sous seing privé, établi à SAFI en date du 10/03/2023. La collectivité des associés a :
• Approuvé des comptes définitifs de la liquidation.
• Donné quitus au liquidateur, Monsieur NOURA MEZOUAR Titulaire de la CIN N° MA 90775 pour sa gestion et le décharge de son mandat.
• Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de SAFI le 16/03/2023 sous le N°1525 : Radiation au R.C de SAFI.
N° 2633/PA

SRST SARL
Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : N° 106 LOTISSEMENT EL JAOUHARA TENSIFIT ROUTE HAD HRARA SAFI
Au terme d'un acte sous seing privé, établi à SAFI en date du 13/03/2023 La collectivité des associés a :
• Approuvé ses comptes définitifs de la liquidation.
• Donné quitus au liquidateur, Monsieur BANA MUSTAPHA CIN N°: H 134591 domicilié à : N° 106 LOT ELJAOUHARA SAFI, pour sa gestion et le décharge de son mandat.
• Prononcé la clôture des opérations de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de SAFI LE 16/03/2023 sous le N°1527 Radiation au R.C de SAFI.
N° 2634/PA

HICHAM CAR REPAIRS-SARL-AU
RC: 404987
Mise à jour des Statuts Modification : Article 2 et Article 3
Au termes d'un acte sous seing privé, en date du 20/01/2023, enregistré à casa le..../04/2023, il a été Mis à jour les statuts d'une société à responsabilité limitée. AU.
Dont les caractéristiques sont les suivantes : la nouvelle dénomination : la société prend la dénomination :
1) -HICHAM CAR REPAIR-SARL-AU (Ex MH SOCCER CONSULTING)
2) -Objet : Tôlerie, Peinture Carrosserie Automobile, Garage Mécanique.
Siège social : 48.Rue Soldat Taoufik Abdellkader.AIN BORJA,CASABLANCA
Capital social : est fixé à 10 000,00 dhs divisé en 100 parts.
- Mr. MOUSTAGHFER HICHAM, Gérant unique possède 100 parts sociales.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 11/2023/B.G.C./PAZ
Le 16 MAI 2023 à 12Heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour CONSTRUCTION DES SEGUIAS AUX COMMUNES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix mille dirhams (10.000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Trois cent cinquante-quatre mille cinq-cents soixante-dix dirhams(354 570,00DH).
Les concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 11Avril 2023 Sous le N° 866103.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 2635/PA

CONSTITUTION
I/ Aux termes d'un acte SSP du 08/02/2023 a Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique :
Dénomination : « AFCORP EQUIPEMENT » SARL AU.
Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :
ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS, TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE CLIMATISATION, TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE CLIMATISATION
Siège Social : 13 RUE AHMED EL MAJJATI RES LES ALPES IER ETG N° 8, CASABLANCA.
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
Mr. FARHAT AZIZ : 100.000,00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr. RACHID TARHATE désigné comme gérant hors statuts pour une durée illimitée.
Il-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 577611.
N° 2636/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.
N° 2637/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région de Casablanca - Serrat
Direction provinciale d'El Jadida
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° : 09/INV/2023
Le 12/05/2023 à 10H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca - Serrat, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif aux : Les études techniques et le suivi tous corps d'état des travaux de construction de l'école primaire ESSAIR LEMSSADAKA la Commune territoriale Moulay Abdellah, Province d'El-Jadida.
Estimation des études du maître d'ouvrage en Dirhams TTC:100 000,00DH TTC (Cent Mille Dirhams TTC)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'ELJADIDA, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20FDR2023
Je porte à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n° 20FDR/2023 du 04/05/2023 à 11h, publié au même journal relatif au contrôle de qualité des travaux de construction de liaisons routières rurale dans la Province Chtoouka Aït Baha (P.R.D.T.5 2023), a connu des rectifications au niveau :
La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES

ACTIVITE	Qualifications exigées	CLASSE
CQ : CONTROLE DE QUALITE	CQ3 et CQ7	3

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.
N° 2638/PA

Etude de Me Abdelaziz ENNAHAL, Notaire à Casablanca 405, Bd AL Qods, Résidence Askane AL Anik Hay AL Omara, 1er étage, N°05 Ain Chock - Casablanca

Aux termes d'un acte au Rapport de Me Ennahal, Notaire à Casablanca, Procédé la Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes:

DENOMINATION: "AL-MOHADES CEMENT" S.A.R.L. OBJET: La société a pour objet, au Maroc qu'à l'étranger, pour son compte que pour le compte de tierce personnes physiques ou morales les opérations suivantes: L'achat, vente, location, exploitation, l'acquisition, l'exploitation d'usine à Ciment, à chaux ou autres liants hydroliques et matériaux de construction. Exploitation de Carrières, station de broyage de Ciment, Fabrication des Mortiers, Béton Prêt, production Transformation, Commercialisation de Ciment et ses dérivés, location et acquisition de terrains servant de mine, carrières, Extraction des mines, Carrières par Forage, Fonçage, Equipement de Cîmes, puits d'eau, mines et Commercialisation des Minerais, matériaux à transformation, pose de Marbre, la sous-traitance, mise au point, fabrication, commerce de produits, matériaux entrant dans la voirie, l'assainissement, montage et exploitation d'Unité Industrielles, Commerce, Négoce, l'importation, l'exportation, distribution, La Vente de matériaux, Matières Premières, Vente et revende de Gravette et Sable, bordures, pavés et béton armé, Travaux de Construction, Forage des puits, Location d'engins T.P. grues, Clarke et Matériels de Construction, matière, matériel, engin, accessoires relatifs à l'Industrie, Construction en particulier, travaux d'assainissement, travaux de construction achat, vente de terrains nu ou construit Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, bancaires, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société. CAPITAL: 1.000.000 DH S, divisé en 10.000 Parts Sociales de 100 DH chacune répartie de la manière suivante: Mr Mohamed HAJOUJI, 5000 Parts Sociales et Mr Ahmed BENTALEB, 5000 Parts Sociales. SIEGE: Casa, Bd Abdelmoumen, Rue Bachir Laalej, Rés. Oushmane, 1er étage, ToF N°: 13.634/710 ANNÉE SOCIALE: Du premier Janvier au 31 Décembre. BENEFICES: Après constitution de la réserve légale, ils sont soit répartis, soit reportés à nouveau suivant décision des associés. GERANCE: nommés Co-gérants avec signature

conjointe ou séparée Mr Mohamed HAJOUJI et Mr Ahmed BENTALEB, pour une durée illimitée Le dépôt légal effectué au Tribunal de Commerce Casablanca, 12/04/2023, N°866299. POUR EXTRAIT ET MENTION N° 2647/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA DIRECTION DES SERVICES DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET JURIDIQUES SERVICE DU BUDGET, COMPTABILITE ET DES MARCHES AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 02/2023

Le 18/05/2023 à 11 heures du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'El kelaa des Sraghna à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivant:

- AOO N° 02/2023 : relatif à L'ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au service des marchés de la commune, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15.000,00 DH (Quinze mille dh). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 693 120,00 DH (Six cent quatre vingt treize mille cent vingt Dhs, 00cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau d'ordre de la commune - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit soumissionner par voie électronique au PMP

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation. La présentation des échantillons, catalogues et documentations techniques aura lieu le 17/05/2023 à 16:30 date limite au parc communal.

N° 2641/PA ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA DIRECTION DES SERVICES DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET JURIDIQUES SERVICE DU BUDGET, COMPTABILITE ET DES MARCHES AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 03/2023

Le 18/05/2023 à 11 heures du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'El kelaa des Sraghna à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivant: - AOO N° 03/2023 : relatif à la GESTION ET EXPLOITATION DE LA DECHARGE PUBLIQUE A LA VILLE D'EL KELAA DES SRAGHNA. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au service des marchés de la commune, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : - Pour AOO N° 03/2023 une caution provisoire de la somme de 10.000,00 DH (Dix mille dh).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : - Pour AOO N° 03/2023 à la somme de : 693 000,00 DH (Six cent quatre vingt treize mille Dhs, 00cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité; - Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau d'ordre de la commune - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit soumissionner par voie électronique au PMP

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. La date de visite des lieux pour l'AOO N° 03/2022 aura lieu le 04/05/2023 à partir de 10h30 à la commune N° 2642/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE GUERCIF CERCLE DE GUERCIF CAIDAT ASSABBAB COMMUNE ASSABBAB AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N°04/2023/CA Le 15 Mai 2023 à 11h00mn il sera procédé, au siège de la Commune Assabbab à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix (séance publique) pour: ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES DOUARS BOUHLELET BOUDARAOUI A LA COMMUNE ASSABBAB Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

chespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3900.00 DH (Trois Mille neuf Cent Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent cinquante huit mille quatre cent soixante dix Dhs, 00cts (258460.00 DHS) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent - Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité - Soit le déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau précité - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation. N° 2643/PA

Royaume du Maroc



ROYAUME DU MAROC AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 10 JA00DRPJANP/2023 SEANCE PUBLIQUE

Le 05/05/2023 à 10h00 Il sera procédé, dans les locaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida Port de Jorf Lasfar au lieu 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DES PORTS DE JORF LASFAR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ANP - Direction Régionale Des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support - Service des marchés - au lieu 22, route de Oualidia - El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014. Recuser les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur exécution.

Table with 2 columns: Description and Amount. Row 1: L'estimation MAXIMUM du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 3.070.284,00 TTC MAXIMUM TROIS MILLION SOIXANTE DIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRESES. Row 2: L'estimation MINIMUM du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 1.710.330,00 TTC MINIMUM UN MILLION SEPT CENT DIX MILLE TROIS CENT TRENTE DIRHAMS.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers de soumission, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances n° 1392/21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties administratives.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le 25/04/2023 à 10h00 JORF LASFAR

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10, 11 ET 12 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Des les sociétés candidates :

Une copie légitime du certificat de qualification et de classification des entreprises du SEP défini par le Ministère de l'Équipement, Transports et de la logistique

Table with 3 columns: Secteur, Qualification, Classe. Row 1: SECTEUR : 1 QUALIFICATION : 1A CLASSE : 2. Row 2: SECTEUR : 1 QUALIFICATION : 1B CLASSE : 2.

Des les sociétés aux installations au Maroc :

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaires, s'adresser à l'ANP - Direction Régionale Des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support - Service des Marchés au lieu 22 route de Oualidia - El Jadida - Tél. 05 23 38 91 80 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 51.

Official stamp of the Agence Nationale des Ports and signature of Mohamed HAJOUJI.

Agence Nationale des Ports - Direction Régionale des Ports d'El Jadida et Direction du Port de Jorf Lasfar Km 22, route oualidia, BP 5182, El Jadida (Poste principale) Tél : 05 23 38 91 80 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 51

Fiduciaire ZAHIR "SARL AU" Au capital de 100 000,00 DHS Siège social : Rue Ibn Aicha Imm. Paris 3ème étage Apt N° 11 Guéfuz Marrakech

CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 20/03/2023 enregistré à Marrakech le 23/03/2023, il a été constitué une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : SAGA FOOD
- 2) Capital social : 100 000,00 DHS.
- 3) Siège social : Av Abdelkarim El Khattabi residence Jawad 109 étage 3 Apt 43 Guéfuz Marrakech.
- 4) Objet :

- Entrepeneur de transport de marchandises ou de bagages non accompagnés pour le compte d'autrui.
- Distributeur des produits alimentaires.

5) Gérance : M. AMZIANE Abdelghafour, gérant unique de ladite société pour une durée illimitée. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 11/04/2023 sous le N° 146838, RC N° 135237.

N° 2644/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 03/KS/2023 (Séance publique)

Le 10/05/2023 à 10h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF-Marrakech-Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis, ayant pour objet :

L'acquisition du mobilier de bureaux profit des services administratifs des centres d'orientation aux lycées collégiaux et qualifiants relevant de la direction provinciale à El Kelaa des Sraghna, en lot unique.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (5 000,00 DH) Cinq Mille-dinars ;
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixée à la somme de : (203 292,00 DH) Deux Cent trois milledeux cent quatre-vingt-deux dirhams.

Le dossier des appels d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés au service des affaires administratives et financières à la Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposés par voie électronique selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la Direction provinciale de Kelaa des Sraghna (bureau des marchés) au plus tard le 08/05/2023 à 16 h (date et heure limites pour la déposition des échantillons). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2645/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 04/KS/2023 (Séance publique)

Le 10/05/2023 à 11h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF-Marrakech-Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis, ayant pour objet :

L'acquisition du matériel d'internet et des cantines scolaires des établissements scolaires relevant de la direction provinciale à EL Kelaa des Sraghna, en lot unique.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (5 000,00 DH) Cinq Mille-dinars ;
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixée à la somme de : (218 184,00 DH) Deux Cent dix-huit millecent quatre-vingt-quatre dirhams.

Le dossier des appels d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés au service des affaires administratives et financières à la Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics de l'Etat - www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposés par voie électronique selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la Direction provinciale de Kelaa des Sraghna (bureau des marchés) au plus tard le 08/05/2023 à 16 h (date et heure limites pour la déposition des échantillons). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2646/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DE L'EAU DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE DIRECTION REGIONALE METEOROLOGIQUE DU CENTRE OUEST AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2023/DRMCO/BG Cet appel d'offre est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises, aux Coopératives, aux unions de coopératives et auto-entrepreneurs nationaux. Le 08/05/2023 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Boulevard Abdellah El Ayachi, Laymoun, Hay Hassani à Casablanca, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix N°01/2023/DRMCO/BG, relatif à l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre-Ouest (Préfecture d'Arrondissement Hay Hassani). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 dirhams (Vingt mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 605.091,60Dhs TTC (Six cent cinq mille quatre-vingt-onze dirhams et soixante centimes toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret

n°2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent

- Soit : Déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Boulevard Abdellah El Ayachi, Laymoun, HAY HASSANI à Casablanca.
- Les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- La remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les documents techniques'agissant des prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au plus tard le jour ouvrable précédant le 08/05/2023 avant 16h30 dans les bureaux de service des affaires administratives et financières. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2660/PA

Royaume du Maroc Chef du Gouvernement Royal Golf Rabat Dar Es Salam AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2023 Le 18/05/2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'achat de sable, destiné au Royal Golf Rabat Dar Es Salam, en trois (03) lots : Lot n° 1 : Achat de sable pour gazon de green Lot n° 2 : Achat de sable pour gazon de fairway Lot n° 3 : Achat de sable pour bunker Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, il peut également être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : - Lot n° 1 : Six mille (6.000,00) dirhams. - Lot n° 2 : Vingt mille (20.000,00) dirhams - Lot n° 3 : Deux mille cinq cent (2.500,00) dirhams. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - Lot n° 1 : Trois cent quarante-cinq mille six cent (345 600,00) dirhams toutes taxes comprises. - Lot n° 2 : Un million deux cent six mille (1 206 000,00) dirhams toutes taxes comprises. - Lot n° 3 : Cent soixante mille huit cent (160 800,00) dirhams toutes taxes comprises

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposés par voie électronique selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la Direction provinciale de Kelaa des Sraghna (bureau des marchés) au plus tard le 08/05/2023 à 16 h (date et heure limites pour la déposition des échantillons). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des affaires administratives de la province d'Essaouira, avant le 17/05/2023 à 14h00. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 2661/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'ESSAOUIRA D.A.A. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20/2023/GDE/INDH Le 08 Mai 2023 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : - ACHAT ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des affaires administratives de la province. Il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est : Cinquante Mille Dirhams 50 000,00 DH. L'estimation des coûts des prestations est : Un Million Neuf Cent Quarante Vingt Mille Dirhams TTC (1 980 000,00 DH) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les transmettre par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'Administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans les bureaux du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, avant le 17/05/2023 à 14h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 2662/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE LARACHE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/DPETL/Lar 2023 Le 09 MAI 2023 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour : (PC 2023) Fourniture des panneaux de signalisation verticale pour l'entretien du réseau routier de la DPETL de Larache (Province de Larache)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETL de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1400 ,00 DIRHAMS, (MILLE QUATRE CENT DHS).

L'estimation du coût des prestations : 98 880,00 DIRHAMS (QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIRHAMS T T C). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2663/PA

THE BROKEN BARRIER SOCIÉTÉ
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 de dirhams

Siège social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 - Casablanca -

I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 06/04/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet: la société a pour objet directement: - Import et export marchand ou intermédiaire effectuants*
Dénomination : « THE BROKEN BARRIER»
Siège : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 Casablanca. -Durée : 99

ans. -Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100,00 DHS répartie comme suite: - MR ADIL DAHMANI: 1000 PARTS, -Gérance: La société est Gérée Et Administrée par: MR ADIL DAHMANI pour une durée illimitée. - Année sociale: 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 866434 en date du 14/04/2023. Inscription: la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 579691. Pour extrait et mention gérance

N° 2664/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/2023/DK-DDA POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE UNITE DE VALORISATION DU VIGNOBLE DOUKKALI ET AUTRES FRUITTS ET LEGUMES AU NIVEAU DE LA COMMUNE RURALE D'OULED SI BOUHYA, PROVINCE DE SIDI

BENNOUR-REGION CASABLANCA-SETTAT
Dans le cadre de l'opérationnalisation de l'unité de valorisation du vignoble Doukkali et autres fruits et légumes située à la commune de OULED SI BOUHYA, Province de SIDI BENNOUR, l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner les candidats pour gérer et exploiter cette unité. Peuvent participer au présent appel à manifestation d'intérêt les personnes morales qui justifient des capacités techniques, humaines, financières et de gestion. Les concurrents doivent

fournir :
- Les documents indiquant qu'ils disposent des capacités techniques, humaines, financières et de gestion.
- Des références concernant des expériences dans conditions semblables
- Une proposition de la méthodologie de gestion et du développement de l'unité.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à FORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
□ Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de FORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed

VI - El Jadida, Maroc ;
Il est prévu une visite des lieux le 27/04/2023 à 10 H à partir du siège de l'Arrondissement de Développement Agricole de SIDI BENNOUR. Les concurrents peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents à fournir à l'adresse ci-dessus et aux heures suivantes de 9h à 15h pendant le mois de Ramadan et de 8h30 à 16h30 hors du mois de Ramadan et ce du Lundi au Vendredi. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le 17/05/2023 à 16H30. N° 2665/PA



DIRECTION REGIONALE DE FES - MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2023/DPA/22
Séance publique

Le Dis Mai deux mille vingt trois à dix heures, il sera procédé, dans les bureaux de la DPA de Meknes, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES PERIMETRES DE PETITES ET MOYENNES HYDRAULIQUES A LA PREFECTURE DE MEKNES REPARTIE EN DEUX LOTS:
LOT N°1: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU PERIMETRE AIT SIDI HSAIN (0km)
LOT N°2: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU PERIMETRE AIT SIDI HSAIN (0km)
COMMUNE SIDI ARDELLAH ELKHIAYAT

Cet appel d'offres est destiné aux Petites et Moyennes Entreprises selon l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Hija 1434(30 Octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Support : Bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture sis au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknes, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire Lot n°1 : est fixé à la somme de trente mille dirhams (30 000,00 DHS)
Le cautionnement provisoire Lot n°2 : est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20 000,00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations pour Lot n°1 établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Un million trois cent quatre vingt quinze mille dirhams (1 395 000,00 dh mc).
L'estimation des coûts des prestations pour Lot n°2 établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Neuf cent trente mille dirhams (930 000,00 dh mc).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents peuvent transmettre uniquement par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux où seront effectués les travaux. Le lieu de rencontre pour assister à cette visite est le siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes sis au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknes.

- La date prévue pour Lot n°1 Le : 26/04/2023 à 10heures.
- La date prévue pour Lot n°2 Le : 27/04/2023 à 10heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Exigé la production de la copie certifié conforme à l'original de certificat de qualification et classification.

Nouveau système :

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
4 Travaux de ségala et de pose de canaux portés	4-1. Travaux de Ségala et Khettara	Classe 4

Ancien système :

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
4 Travaux de ségala et de pose de canaux portés et conduite d'irrigation	4-1. Construction de petits canaux d'irrigation	Classe 4

N° 2666/PA



DIRECTION REGIONALE DE FES - MEKNES
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2023/DPA/22
Séance publique

Le Dis sept Mai deux mille vingt trois à dix heures, il sera procédé, dans les bureaux de la DPA de Meknes, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES PERIMETRES DE PETITES ET MOYENNES HYDRAULIQUES A LA PREFECTURE DE MEKNES REPARTIE EN DEUX LOTS:
LOT N°1: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU PERIMETRE AIT ABBA (3km)
COMMUNE DAR OUM SOULTANE
LOT N°2: TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU PERIMETRE IKIBAZEN (3km)
COMMUNE DAR OUM SOULTANE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Support : Bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture sis au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknes, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire Lot n°1 : est fixé à la somme de trente mille dirhams (30 000,00 DHS)
Le cautionnement provisoire Lot n°2 : est fixé à la somme de trente mille dirhams (30 000,00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations pour Lot n°1 établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Un million trois cent quatre vingt quinze mille dirhams (1 395 000,00 dh mc).
L'estimation des coûts des prestations pour Lot n°2 établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Un million trois cent quatre vingt quinze mille dirhams (1 395 000,00 dh mc).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents peuvent transmettre uniquement par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux où seront effectués les travaux. Le lieu de rencontre pour assister à cette visite est le siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknes sis au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknes.

- La date prévue pour Lot n°1 Le : 03/05/2023 à 10heures.
- La date prévue pour Lot n°2 Le : 04/05/2023 à 10heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Exigé la production de la copie certifié conforme à l'original de certificat de qualification et classification.

Nouveau système :

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
4 Travaux de ségala et de pose de canaux portés	4-1. Travaux de Ségala et Khettara	Classe 4

Ancien système :

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
4 Travaux de ségala et de pose de canaux portés et conduite d'irrigation	4-1. Construction de petits canaux d'irrigation	Classe 4

N° 2667/PA



Nouveau duel à distance entre l'AS FAR et le WAC

IRT-OCK à l'affiche de la 23^{ème} journée de la Botola Pro D1



Désormais sous pression du Wydad de Casablanca, son dauphin à 1 point, après sa dernière défaite à Agadir face au Hassania (2-1), l'AS FAR abordera son match à domicile contre le Moghreb de Tétouan, dimanche pour le compte de

la 23^e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football, avec la volonté de se racheter devant son public.

Les Militaires, dernièrement à la peine, vraisemblablement en raison d'un calendrier national et continental chargé, doivent redresser la barre pour mettre un terme à une courte mais coûteuse baisse de forme, illustrée par une victoire poussive (1-0) contre le Chabab de Mohammedia, qui aurait pu égaliser à la dernière minute, puis par la défaite contre le Hassania, due essentiellement à des bourdes de la défense.

Un baroud d'honneur est d'autant plus impératif pour le club de la capitale que le Wydad de Casablanca est animé par la volonté de s'emparer du fauteuil de leader à un moment crucial du championnat.

En se déplaçant samedi chez l'Union de Touarga, les Rouges devront, toutefois, surmonter le même syndrome qui s'est emparé de l'AS FAR après la fin de la phase de poules des compétitions africaines. En effet, le club casablancais a enchaîné un nul (2-2) dans la douleur contre le Raja lors du derby et une victoire sur la marge minimum contre le Mouloudia

d'Oujda qui souffre en bas du tableau.

Un peu derrière, le FUS de Rabat semble bien parti pour, au moins, une place au podium synonyme de participation aux compétitions africaines. Forts de leur éclatante victoire contre le Raja de Casablanca (22^e journée), les poulains de Jamal Sellami auront l'occasion de conforter leur place, en se déplaçant samedi chez la Renaissance de Berkane, une équipe du milieu du tableau.

En bas du tableau, la bataille fait rage, avec comme enjeu échapper à la relégation. Dans ce sens, la confrontation directe entre l'Itihad de Tanger, lanterne rouge (14 pts), et l'Olympique de Khouribga, 15^e (17

pts), s'annonce prometteuse, de par son enjeu.

Les Tangérois, qui commencent à sortir de leur longue léthargie, comptent continuer sur leur lancée pour sauver les meubles. En revanche, l'OCK, qui n'a pas signé de victoire depuis la 19^{ème} journée et qui vient d'engager le cadre national M'hamed Fakhir comme nouvel entraîneur, est acculé à se ressaisir au risque d'hériter de la dernière place à un virage décisif du championnat.

A noter que le bal de cette journée devait être ouvert vendredi par les rencontres Difaa El Jadida- Olympic Safi et Mouloudia Oujda - Maghreb Fès.

Championnat D2

Voici le programme de la 23^{ème} journée de la Botola Pro D2 de football:
Dimanche

- 15h30: AS Salé - Raja Béni Mellal (Stade Boubker Amer Salé)
- 15h30: Olympique Dcheira - Itihad Khemisset (Stade Ahmed Fana Dcheira)
- 15h30: Stade Marocain - Renaissance Zemorra (Stade Ahmed Chehoud Rabat)
- 22h00: Chabab Atlas Khénifra - Jeunesse El Massira (Stade Municipal Khénifra)
- 22h00: Youssoufia Berrechid - USM Oujda (Complexe municipal Berrechid)
- 22h00: Itifaq Marrakech - Racing Casablanca (Grand stade de Marrakech)
- 22h00: Rapide Oued Zem - Jeunesse Bengueir (Complexe OCP Khouribga)
- 22h00: Widad Fès - Wydad Témara (Stade Hassan II Fès)

Programme

Samedi

Raja Casablanca - Jeunesse Salmi (Complexe sportif Mohammed V - Casablanca)
Renaissance Berkane - FUS Rabat (Stade Municipal - Berkane)

Union Touarga - Wydad Casablanca (Stade Prince Héritier Moulay El Hassan - Rabat)

Dimanche

AS FAR - Moghreb Tétouan (Complexe sportif Prince Moulay Abdellah - Rabat)
Itihad Tanger - Olympique Khouribga (Grand Stade de Tanger)
Chabab Mohammedia - Hassania Agadir (Stade El Bachir - Mohammedia)

Date arrêtée de la 17^{ème} édition de la Coupe internationale Mohammed VI de karaté

La 17^e édition de la Coupe internationale Mohammed VI de karaté aura lieu du 11 au 14 mai, au complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat.

Organisée par la Fédération Royale marocaine de karaté et disciplines associées (FRMKDA), sous le Haut patronage de S.M le Roi Mohammed VI, cette compétition du circuit Karaté1-Premier League est une étape phare des épreuves majeures classées par la Fédération mondiale.

Dans un communiqué, la FRMKDA affirme que cette compétition, prise en compte dans le classement mondial des karatékas, connaîtra une participation record de champions issus de tous les continents.



Felix Bolanos : La candidature Espagne-Portugal-Maroc pour le Mondial 2030 est un projet passionnant qui nous tient à cœur

La candidature conjointe du Portugal, de l'Espagne et du Maroc pour organiser la Coupe du monde de football 2030 est un "projet passionnant qui nous tient à cœur", a souligné le ministre espagnol de la Présidence, Felix Bolanos.

"Nous travaillons sur un projet passionnant qui nous tient également à cœur, à savoir l'organisation de la Coupe du monde aux côtés du Portugal et du Maroc", a dit M. Bolanos dans un entretien au quotidien sportif espagnol "Marca", publié vendredi.

Selon le responsable espagnol, les trois

voisins œuvrent inlassablement pour la réussite de ce projet. "Nous travaillons dur pour y parvenir, car il est grand temps (...) d'organiser une grande compétition internationale", a assuré le ministre de la Présidence espagnole, chargé des relations avec les deux chambres du Parlement.

SM le Roi Mohammed VI a annoncé la candidature conjointe du Maroc, avec l'Espagne et le Portugal, pour abriter la Coupe du Monde 2030, le 14 mars à Kigali, dans un message à l'occasion de la remise du Prix de l'Excellence de la Confédération Africaine de Football

(CAF) pour l'année 2022 (CAF President's Outstanding Achievement Award-2022).

Cette candidature commune, sans précédent dans l'histoire du football, sera celle de la jonction entre l'Afrique et l'Europe, entre le nord et le sud de la Méditerranée, et entre les mondes africain, arabe et euro-méditerranéen, a noté le Souverain.

Le Souverain a également précisé que cette candidature sera celle du rassemblement autour du meilleur de part et d'autre, et la démonstration d'une alliance de génie, de créativité, d'expérience et de moyens.

Mané suspendu un match par le Bayern après son altercation avec Sané

Lattaquant du Bayern Sadio Mané sera absent du groupe munichois pour le match de Bundesliga contre Hoffenheim samedi, en raison d'une vive altercation avec Leroy Sané mardi après le match à Manchester City, a annoncé le club bavarois jeudi dans un communiqué.

Le Sénégalais de 31 ans est suspendu par le Bayern et écope d'une amende après un "écart de conduite après le match de Ligue des champions du FC Bayern à Manchester City", a expliqué le club.

Mané sera donc à la disposition de son en-

traîneur Thomas Tuchel pour le quart de finale retour de la C1 contre Manchester City mercredi à l'Allianz Arena.

Après la défaite munichoise à Manchester contre City (3-0) en quart de finale aller, le ton est monté dans le vestiaire munichoise de l'Etihad Stadium entre Sané et Mané, le meilleur joueur africain de l'année 2022 reprochant à l'international allemand la façon de s'adresser à lui sur une action en fin de match, selon la presse allemande.

Mané, entré en jeu à la 69^e minute, a alors porté un coup au visage de Sané, qui a eu la lèvre

inférieure en sang.

Les deux joueurs ont participé à l'entraînement du Bayern à la Säbener Strasse jeudi matin, Thomas Tuchel prenant à part Sadio Mané quelques secondes. Avant la session d'entraînement, Mané avait été convoqué par le directeur sportif du Bayern Hasan Salihamidic et le président du directoire Oliver Kahn pour s'expliquer sur son geste.

Cet incident entre Mané et Sané est un épisode de plus au "FC Hollywood", surnom du Bayern pour les caprices de ses stars, dans une saison 2022/23 assez prolifique.